



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE  
DU NIGER

**Présentation des émetteurs  
souverains de l'Union Monétaire  
Ouest Africaine (UMOA)**

Décembre 2019



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du  
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Revue qualité par **Deloitte.**

# SOMMAIRE

<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>5</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b>	<b>7</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b>	<b>8</b>
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b>	<b>9</b>
1.1 Système politique	9
1.2 Organisation administrative	9
1.3 Situation géographique	10
1.4 Population	10
1.5 Education	11
1.6 Santé	11
1.7 Emploi	12
1.8 Rappel des principaux agrégats	14
<b>2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	<b>16</b>
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	16
2.2 Détail du produit intérieur brut	17
<b>3. ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL</b>	<b>21</b>
3.1 Réalisations et achèvement récents	21
3.2 Réalisations à venir	22
<b>4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b>	<b>23</b>
4.1 Éléments structurels	23
4.2 Système bancaire et marchés financiers	25
4.3 Taux d'inflation	27
4.4 Taux de change	28
4.5 Réserves étrangères	28
<b>5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b>	<b>29</b>
5.1 Balance des paiements	29
5.2 Commerce régional	30
5.3 Commerce international	33
5.4 Investissements directs étrangers	34
5.5 Intégration régionale	35
<b>6. QUALITÉ DE SIGNATURE</b>	<b>38</b>
6.1 Climat des affaires	38
6.2 Gouvernance financière	39
6.3 Notations financières	40
<b>7. FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>41</b>
7.1 Budget	41
7.2 Politique fiscale	43
7.3 Projet de loi de finances	45

<b>8</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>46</b>
8.1	Risques politiques et sécuritaires	46
8.2	Risques sociaux	46
8.3	Risques macroéconomiques	46
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	46
8.5	Risques sanitaires	47
8.6	Risques environnementaux	47
<b>9</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE</b>	<b>48</b>
9.1	Description générale de la dette publique	48
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	50
9.3	Dette extérieure	51
9.4	Dette intérieure	55
9.5	Viabilité et soutenabilité	56
<b>10</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>58</b>
10.1	Détail des émissions du pays de 2013 à 2018	58
10.2	Détail des titres en vie fin 2018	60
<b>11</b>	<b>LEXIQUE</b>	<b>61</b>

REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité-Travail-Progrès

-----  
MINISTÈRE DES FINANCES



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Issa DJIBO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette note d'information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'Etat du Niger toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information, publiée en début de chaque année, sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Niger ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de changements majeurs intervenus.

  
**ISSA DJIBO**  




## ACRONYMES

<b>AFD</b>	:	Agence Française de Développement
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEI</b>	:	Banque Européenne d'Investissement
<b>BID</b>	:	Banque Islamique de Développement
<b>BIDC</b>	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CEA</b>	:	Commission Economique pour l'Afrique
<b>DTS/XDR</b>	:	Droits de Tirages Spéciaux
<b>FAD</b>	:	Fonds Africain de Développement
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière Africaine (XOF)
<b>FEC</b>	:	Facilité Elargie de Crédit
<b>FIDA</b>	:	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>FSD</b>	:	Fonds Saoudien de Développement
<b>IADM</b>	:	Initiative d'Allégement de la dette multilatérale
<b>I3N</b>	:	Initiative les nigériens nourrissent les nigériens
<b>IDA</b>	:	International Development Association
<b>IDE</b>	:	Investissement Direct Etranger
<b>INS</b>	:	Institut National de la Statistique
<b>PDES</b>	:	Plan de Développement Economique et Social
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	:	Union monétaire Ouest Africain



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Avec un taux de pauvreté de 44,1 % et un revenu moyen par habitant de 396 dollars en 2017, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. Depuis 2015, son Indice de développement humain s'établit à 0,35. En 2017, le Niger était classé 189<sup>ème</sup> sur 189 pays au classement mondiale en termes d'IDH. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger est estimé à 31,5 en 2011, contre 44,4 en 2005, suggérant que les inégalités de revenu se réduisent au sein de la population. En outre, le Niger est confronté à d'importants risques liés aux chocs climatiques et environnementaux, aux chocs sur les prix du pétrole, aux tensions sécuritaires et à la croissance démographique.

L'activité économique a progressé de 4,9% en 2017, avec une croissance de 5,2 % attendue pour 2018, en dépit des défis sécuritaires, des prix de l'uranium défavorables et d'une campagne agricole moins bonne que prévue. Cette croissance du PIB réel est soutenue par le rebond de la production pétrolière et une forte activité dans les secteurs des BTP (activité de construction liée aux préparatifs du Sommet de l'Union Africaine de 2019) et des télécommunications.

En 2018, le solde budgétaire de base devrait s'améliorer à 4 % du PIB, plaçant le Niger sur la voie de l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3 % du PIB d'ici 2021, tout en créant suffisamment d'espace pour l'absorption de l'aide financière extérieure accrue promise pour le PDES 2017-2021.

L'analyse de la balance des paiements révèle une détérioration du déficit des transactions courantes à partir de 2015-2017. Cette détérioration résulte de la dégradation de la balance commerciale et du solde des revenus primaires. En perspective, ce déficit devrait se creuser davantage en 2018 et en 2019, notamment en raison de la hausse attendue des importations de biens d'équipement.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2017, les recettes totales (dons compris) ont progressé de 12 % (21,6 % du PIB), reflétant une accélération des dons (+25,9 %) et des recettes non fiscales (+74,2 %). Les dépenses publiques totales ont enregistré une augmentation de 6,9 % en 2017 (26,9 % du PIB), imputable à la variation des dépenses d'investissement (+7,3 %) et des dépenses courantes (+5,9 %) liées en partie aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires. Les dépenses consacrées à la sécurité et au programme alimentaire représentent, respectivement 2,6 % et 2,4 % du PIB entre 2011 et 2017.

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2018 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 144<sup>ème</sup> rang sur 190 pays, contre 150<sup>ème</sup> l'année précédente, soit une progression de six (06) places. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010.

L'encours de la dette publique du Niger est évalué à 1 969,4 milliards de FCFA (soit 41,3 % du PIB) au 31 décembre 2017. Il est composé de 1 404,9 milliards de FCFA de dette extérieure (représentant 71,3 % de la dette publique) et de 564,5 milliards de FCFA de dette intérieure (représentant 28,7 % de la dette publique).

Le service de la dette publique effectivement payé en 2017 se chiffre à 303,37 milliards de FCFA, réparti entre 42,84 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 260,53 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

En 2017, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contractées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure.

## BREF APERÇU DU PAYS



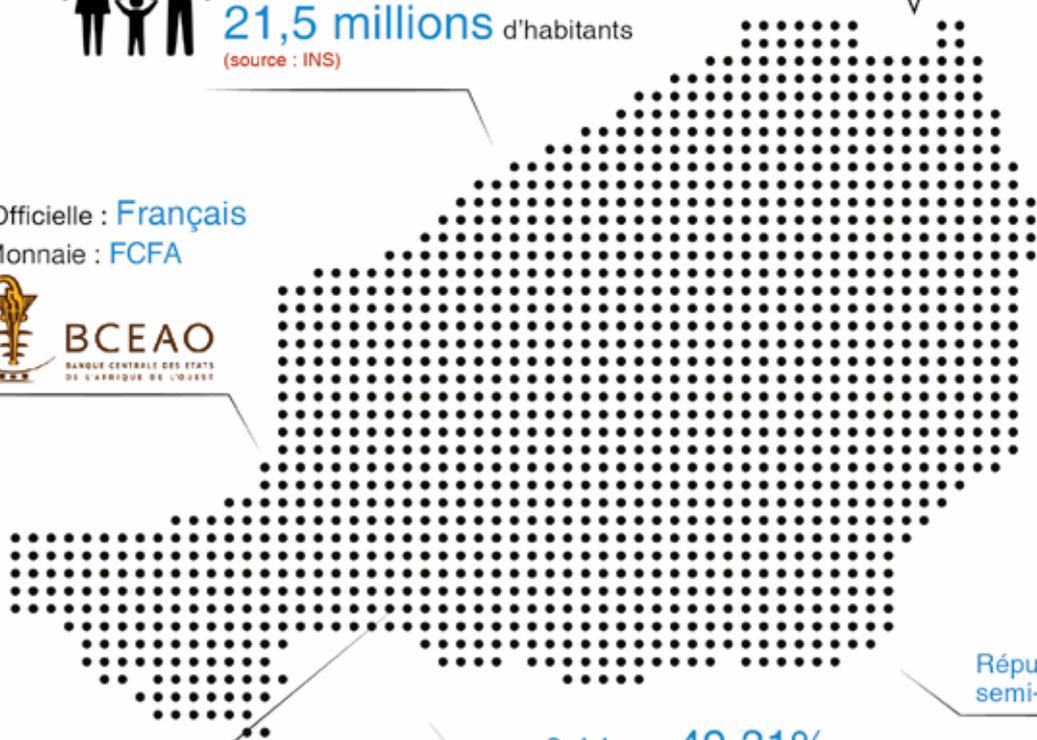
**NIGER**



Population :  
**21,5 millions** d'habitants  
(source : INS)

Superficie :  
**1 267 000 km<sup>2</sup>**

Langue Officielle : **Français**  
Monnaie : **FCFA**



Capitale : **Niamey**

0-14 ans: **49,31%**  
15-24 ans: **18,85%** de la population  
(2017)

République  
semi-présidentielle



(source : BCEAO, Ministère des finances)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**
- ▶ Principal produit d'exportation **l'Uranium**
- ▶ Taux d'endettement en 2018 : **49,4%** du PIB
- ▶ Déficit budgétaire en 2018 : **4,4%** du PIB



# 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

## 1.1 Système politique

---

Le Niger devient une République le 18 décembre 1958 et accède à son indépendance le 3 août 1960. La Constitution actuelle du pays a été adoptée par le référendum du 31 octobre 2010 et promulguée le 25 novembre 2010. Cette Constitution annonce l'avènement de la 7<sup>ème</sup> République. Elle marque le retour à une situation démocratique normale, après une période de transition qui fait suite au coup d'État de février 2010. La République du Niger est une république démocratique semi-présidentielle. Le président de la République est le Chef de l'Etat et le Premier Ministre le Chef du gouvernement. Le régime politique est de type multipartite.

### 1.1.1 Pouvoir exécutif

Le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (05) ans, renouvelable une seule fois. Le pouvoir réglementaire général appartient au président de la République et au chef du gouvernement qui peuvent édicter des règlements valables pour tout le territoire national.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission, déchéance ou empêchement absolu, les fonctions de président de la République sont provisoirement exercées par le président de l'Assemblée nationale.

Le Niger a connu neuf (09) Présidents depuis son indépendance. Il s'agit de Hamani Diori (1960 - 1974) ; Seyni Kountché (1974-1987) ; Ali Saïbou (1987-1993) ; Mahamane Ousmane (1993-1996) ; Ibrahim Baré Maïnassara (1996-1999) ; Daouda Mallam Wanké (1999) ; Mamadou Tandja (1999-2010) ; Salou Djibo (2010 - 2011) et Mahamadou Issoufou (depuis 2011).

### 1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée nationale représente le pouvoir législatif. Elle vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Les projets de loi sont envoyés par le gouvernement à l'Assemblée qui les vote après discussion et amendement.

L'Assemblée nationale est composée de cent soixante-onze (171) députés, élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans. La répartition des sièges entre les partis politiques est la suivante : PNDS-Tarraya (75), MODEN/FA-Lumana (25), MNSD-Nassara (20), MPR-Jamhuriya (13), Groupement MNRD-Hankuri et PSDN-Alheri (6), MPN-Kiishin Kassa (5), ANDP-Zaman Lahiya (4), RDS-Gaskiya(4), RDP-Jama'a (3), CDS-Rahama (3), AMEN-Amin (3), CPR-Inganci (3), UDR-Tabbat (2), PSD-Bassira (2), ARD Adalchi Mutuntchi (2), ADN-Fusaha (1).

### 1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs. Il est principalement exercé par la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Cour des comptes, la Haute Cour de justice, le Conseil d'Etat et les cours et tribunaux. La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée du contrôle de la conformité des lois à la constitution. La Haute Cour de justice est une juridiction compétente pour juger le président de la République uniquement en raison des faits qualifiés de haute trahison ainsi que les membres du gouvernement en raison des faits qualifiés de crimes ou délits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

## 1.2 Organisation administrative

Le Niger est actuellement subdivisé en huit (08) régions administratives : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder. Les régions sont divisées en 63 départements et 266 communes dont 52 urbaines et 214 rurales. Les régions et les départements portent le nom de leur chef-lieu. Les régions ont à leur tête des gouverneurs de régions, alors que les départements sont administrés par des préfets et les communes par des maires. Les régions de Maradi, Tahoua, Zinder sont érigées en communautés urbaines et sont administrées par les Présidents de conseil de ville. La capitale, Niamey, est érigée en communauté urbaine composée de cinq

(05) arrondissements communaux.

Les communes urbaines correspondent aux chefs-lieux de régions et de départements. Les communes rurales regroupent environ 12 700 villages. Les collectivités territoriales (région, commune) constituent des entités autonomes dotées de la personnalité juridique, de compétences et de ressources propres. Elles sont gérées par des organes élus conformément à la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 qui fixe les principes fondamentaux de la libre administration.

### 1.3 Situation géographique

Le Niger est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est limité par l'Algérie et la Libye au nord, le Mali à l'ouest, le Burkina Faso et le Bénin au sud-ouest, le Nigeria au sud et le Tchad à l'est. La superficie totale du pays est de 1 267 000 km<sup>2</sup>. Le climat du Niger est tropical de type soudanien qui alterne entre deux (02) principales saisons : une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées

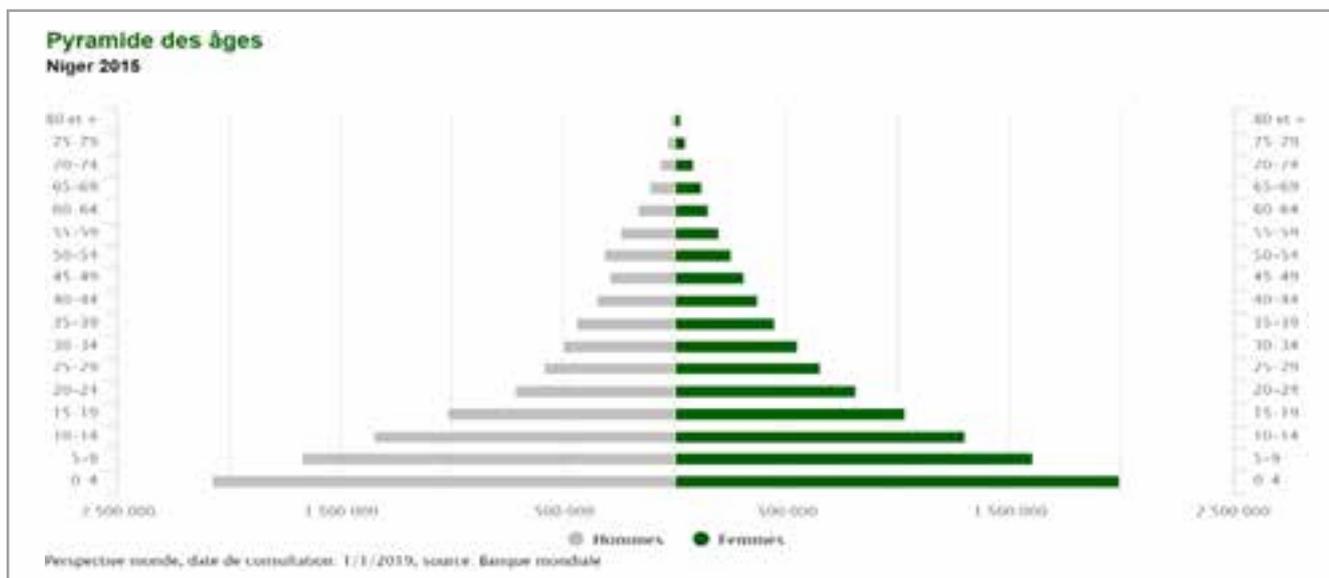
entre mars et avril où elles dépassent 40°C, tandis que les plus basses sont enregistrées de décembre à février où elles peuvent descendre en-dessous de 10°C.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe sud-est du pays et plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest et la Komadougou Yobé au sud-est.

### 1.4 Population

Selon la Banque mondiale, le Niger comptait près de 21,5 millions d'habitants en 2017 et affichait l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (3,9 % par an). A ce rythme, la population nigérienne atteindra 29 millions d'habitants en 2025 (Nations unies, 2016). La forte croissance démographique s'explique par un taux de fécondité très élevé (7,6 enfants par femme en moyenne).

Figure 1. Pyramide des âges au Niger (2015)



Source : Banque mondiale

Le Niger est un pays dont la population est jeune. Selon le dernier recensement de la population, 51,6 % de la population ont moins de 15 ans (RGHP, 2012). La densité de la population est estimée à 16,4 habitants au km<sup>2</sup>. En 2015, la population urbaine au Niger représentait environ 18,7 % de la population totale.

Bien que cette population urbaine augmente de 5,4 % par an, en raison essentiellement de l'exode rural et/ou de l'expansion de zones rurales en villes, le rythme d'urbanisation restera faible, autour de 20,1 % en 2020 d'après les données de la Banque mondiale. La proportion hommes/femmes est de 1,01

en 2016. Cette proportion se maintiendra dans les prochaines années. La religion dominante au Niger est l'islam, pratiqué par 90 % des nigériens. Parmi les musulmans, 95 % sont sunnites et 5 % chiites. Le christianisme, pratiqué par 5 % de la population, concerne aujourd'hui surtout des membres de l'élite intellectuelle vivant dans les villes.

## 1.5 Education

### Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif nigérien est composé de deux (02) secteurs : (i) l'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire

général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ; (ii) l'éducation non formelle qui comprend l'alphabétisation, les classes passerelles et les écoles de seconde chance.

D'après les données de l'INS, le taux brut de scolarisation au primaire était de 76,2 %, le taux d'achèvement du primaire de 87,4 % et celui de l'achèvement du 1er cycle du secondaire était de 18,8 % en 2016. En revanche, le taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur était plus faible, à environ 3 % chez les garçons et 1 % chez les filles. En 2017, le taux d'alphabétisation est de 28,40 %.

**Tableau 1. Statistiques par cycle d'éducation**

<b>Evolution du taux brut de scolarisation, primaire (%)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Ensemble</b>	68,6	71,2	71,8	74,2	76,2
<b>Filles</b>	62,3	64,7	65,8	68,0	70,2
<b>Garçons</b>	74,7	77,4	77,6	80,2	82,1
<b>Evolution du taux brut de scolarisation, collège (%)</b>					
<b>Ensemble</b>	-	-	26,3	29,6	34,2
<b>Filles</b>	-	-	21,5	24,3	28,8
<b>Garçons</b>	-	-	31,1	34,9	39,6
<b>Evolution du taux brut de scolarisation, lycée (%)</b>					
<b>Ensemble</b>	-	5,5	6,7	7,0	8,6
<b>Filles</b>	-	3,5	4,2	4,6	5,7
<b>Garçons</b>	-	7,3	9,2	9,5	11,6

Source : Banque mondiale

Le secteur de l'éducation est confronté à différents défis qui affectent certains progrès réalisés. La couverture de l'éducation primaire universelle et l'achèvement du primaire sont entravés par une forte croissance de la population, un faible taux de scolarisation et un taux d'abandon élevé. Les taux d'accès et d'achèvement sont encore plus faibles chez les groupes vulnérables, notamment les filles dans les zones rurales, les enfants de nomades et les enfants handicapés.

## 1.6 Santé

### Architecture du système de santé

Le système de santé du Niger comprend trois (03)

niveaux : le niveau local (district), le niveau régional (intermédiaire) et le niveau national (central). Ainsi, le Niger compte 72 districts sanitaires dont 26 avec des hôpitaux de district fonctionnels, 913 centres de santé intégrés (CSI) et 2 516 cases de santé. Le Niger compte deux hôpitaux de référence qui sont opérationnels. Ils sont localisés respectivement à Niamey et Maradi.

Cette architecture de base est complétée par un ensemble d'établissements parapublics (huit centres médico-sociaux, 45 pharmacies populaires, 32 infirmeries de garnison) et privés (56 cabinets médicaux, 45 cliniques, 196 salles de soins, 120 pharmacies, 11 laboratoires, et 19 écoles de santé). La plupart

des infrastructures privées, notamment les cabinets médicaux, les cliniques, les pharmacies et les laboratoires, sont concentrées à Niamey.

**Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations**

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (ans)	2000	2010	2015	2016	2017
<b>Ensemble</b>	49,9	56,8	59,7	60,1	-
<b>Homme</b>	49,9	56,1	58,7	59,1	-
<b>Femme</b>	50,5	57,7	60,7	61,1	-
<b>Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)</b>					
<b>néonatale</b>	43,1	31,6	27,4	26,6	26,0
<b>- de 5 ans</b>	223,7	123,6	93,5	88,7	84,5
<b>Mortalité maternelle (pour 100000 naissances)</b>	794,0	657,0	553,0	-	-

Source : INS, Banque mondiale

Les indicateurs de santé ont connu une évolution favorable. On note que le taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) a significativement baissé entre 2010 (124 ‰) et 2017 (85 ‰), permettant ainsi au Niger de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 4. Le taux de mortalité maternelle a chuté de plus de 30 points, passant de 657 en 2010 à 553,0 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. La politique de gratuité des soins aux mères enceintes et aux enfants de moins de 5 ans a ainsi permis d'améliorer le niveau de couverture sanitaire des plus vulnérables, même si des défis persistants demeurent.

### Prévalence des maladies

Au Niger, le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité dans le pays. En 2016, un total de 2 710 907 cas de paludisme a été enregistré dont 72 431 cas chez les femmes enceintes, avec 3 098 décès, soit un taux de létalité de 0,1%. Une tendance à la baisse de l'incidence du paludisme est observée au Niger de 2014 à 2016. Quant à la prévalence du VIH, elle reste à un niveau faible. La tendance de la séroprévalence est à la baisse, passant de 0,87% en 2006 chez les adultes de 15-45 ans à 0,4% en 2012. En outre, avec un taux d'incidence estimé à 95 nouveaux cas pour 100 000 habitants, le Niger se classe parmi les pays à haute endémicité tuberculeuse. Le taux de détection de la maladie (54 % en 2016) reste encore faible.

La malnutrition sous toutes ses formes est également un facteur important de morbidité et de mortalité prématurée de la mère et de l'enfant. Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle réalisée en 2016 par l'Institut National des Statistiques, 42,2 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance et l'émaciation chez l'enfant est estimée à 10,3 %. Par ailleurs, chez les femmes enceintes et allaitantes, la prévalence de l'anémie est de l'ordre de 48 %. L'insuffisance pondérale à la naissance est estimée à 12 %. Le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie est de 23 %.

## 1.7 Emploi

### Population active

La population active est composée par la tranche d'âge de 15 à 64 ans. Elle est estimée à 44,9% de la population totale nigérienne (RGHP, 2012). La population active occupée s'élève à 5,9 millions en 2016, contre 5 millions en 2012, soit une augmentation de 19%. L'essentiel de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. En effet, plus de 90% de la main-d'œuvre est employée dans le secteur informel, qui représente 64,8% de l'économie (INS, 2015). La création d'emplois est fortement concentrée dans le secteur public.

### Taux de chômage

En 2014, le taux d'activité (rapport entre le nombre

d'actifs et la population potentiellement active) est estimé à 64,7 % et le taux de chômage à 17,4 %, avec une forte inégalité entre les hommes et les femmes selon l'Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographique (ENISED, 2016). Le taux d'activité des femmes n'est que de 40,7 % (contre 90,8 % chez les hommes), alors que plus de 20 % des femmes sont sans emploi.

Le sous-emploi affecte 68,4 % de la population active (ECVMA, 2014). Il sévissait principalement en milieu rural, affectant 70,4 % de la population active. En outre, un grand nombre de travailleurs, 34,6 %, souffrent de sous-emploi. Ce taux atteint 83,6 % dans les zones rurales, en raison du caractère saisonnier du travail. Par ailleurs, les zones urbaines souffrent davantage du chômage, qui est estimé à 24,5 %, contre 15,6 % en zones rurales. Le chômage est plus marqué chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7 % pour la tranche d'âge de 15 à 29 ans.

Les raisons du chômage et de la précarité dans l'emploi sont liées notamment à l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoutent la faible qualité du climat des affaires, la dispersion des structures de soutien à l'emploi et la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel et la faiblesse du secteur secondaire.

## **Politique pour l'emploi**

Face à une population en forte croissance, la fourniture des services sociaux, la création d'emplois et la lutte contre les inégalités de genre restent un défi majeur pour le Niger. Dans le but de créer les emplois indispensables pour les plus de 250 000 jeunes qui devraient intégrer la population active chaque année, le gouvernement du Niger s'est engagé à poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires, à soutenir la modernisation de l'agriculture à travers l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et à exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour favoriser la diversification économique.

## **Dynamique de l'emploi**

Afin de promouvoir l'emploi, le Niger a créé une Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) en 1996. Elle est chargée d'enregistrer les déclarations relatives à l'emploi des travailleurs et de l'établissement des cartes de travail. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, notamment par l'exécution des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emploi, leur orientation et des actions tendant à la promotion de l'emploi. L'ANPE estime le nombre des demandeurs d'emploi à 27 500 personnes en 2016, alors que l'offre d'emploi est estimée à seulement 6 900 postes pour un besoin total en emploi de 278 000. De 2012 à 2016, l'offre totale d'emplois a connu une baisse de 32 % tandis que les demandeurs d'emploi sont en hausse de 22 % sur la même période.

**Tableau 3. Les offres et les demandes d'emplois à l'ANPE par catégorie entre 2012 et 2016**

		2012	2013	2014	2015	2016
Offres reçues par l'ANPE	<b>Total</b>	<b>10 145</b>	<b>8 604</b>	<b>8 040</b>	<b>8 151</b>	<b>6 910</b>
	Apprentis	3	34	189	27	798
	Manoeuvres	518	853	891	569	304
	Ouvriers spécialisés	1301	987	954	1632	609
	Ouvriers qualifiés	2117	2213	1466	1748	738
	Employés de bureau	3070	1373	1972	1848	1088
	Agents de maîtrise	1249	2094	1395	1389	2253
	Ingénieurs et cadres supérieurs	1887	1050	1173	938	1120
		2012	2013	2014	2015	2016
Demandes	<b>Total</b>	<b>22 519</b>	<b>23 383</b>	<b>26 930</b>	<b>27 295</b>	<b>27 522</b>
	Apprentis	49	111	167	2895	103
	Manoeuvres	3754	5980	5476	5072	4370
	Ouvriers spécialisés	4114	3554	3972	3504	4052
	Ouvriers qualifiés	4615	4757	6424	3894	5458
	Employés de bureau	3392	3180	4378	4753	6396
	Agents de maîtrise	2907	3492	3371	4001	3379
	Ingénieurs et cadres supérieurs	3688	2309	3142	3176	3764

Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)

## 1.8 Rappel des principaux agrégats

### 1.8.1 Niveau de développement

Avec un taux de pauvreté de 38 % et un revenu moyen par habitant de 396 dollars en 2017, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. Depuis 2015, son Indice de développement humain

s'établit à 0,35. En 2017, le Niger était classé 189<sup>ème</sup> sur 189 pays au classement mondial en termes d'IDH. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger est estimé à 31,5 en 2011, contre 44,4 en 2005, suggérant que les inégalités de revenu se réduisent au sein de la population, soit un niveau inférieur à la moyenne africaine (38) et mondiale (43).

**Tableau 4. Evolution du PIB par habitant du Niger**

Indicateur de revenu	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)
<b>PIB par tête (en \$ 2005)</b>	374	387	388	392	396	403
<b>PIB Par tête (en PPA de 2011)</b>	874	904	908	917	926	944

Source : Banque mondiale

### 1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats

économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 5. Evolution des indicateurs macroéconomiques au Niger

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)
<b>Economie nationale</b>						
<b>PIB Nominal</b>	3 788,3	4 068,9	4 288,8	4 510,9	4 726,4	5 135,1
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>	5,3	7,5	4,3	4,9	4,9	5,2
<b>Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	36,2	37,4	40,0	33,9	33,7	35,2
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	2,3	-0,9	1,0	0,2	2,4	2,6
<b>Balance des paiements</b>						
<b>Exports FOB</b>	784,6	715,1	643,2	611,7	663,3	623,6
<b>Imports CAF</b>	-1 253,9	-1 364,9	-1 472,7	-1 281,9	-1 431,0	-1 411,3
<b>Solde</b>	-469,3	-649,8	-829,5	-670,2	-767,7	-787,7
<b>Balance courante</b>	-568,0	-645,3	-878,7	-700,3	-749,7	-870,0
<b>Finances publiques</b>						
<b>Recettes et dons</b>	933,5	933,4	999,7	913,8	1021,0	1234,8
<b>Dépenses</b>	1030,3	1263,7	1391,1	1187,9	1267,9	1462,9
<b>Solde</b>	-96,8	-330,3	-391,4	-273,9	-246,9	-228,1
<b>Dettes publiques</b>						
<b>Dettes intérieures</b>	137,3	224,3	411,8	500,7	581,0	621,9
<b>Dettes extérieures</b>	682,5	756,6	1124,1	1292,4	1404,8	1727,0
<b>Dettes intérieures en % du PIB nominal</b>	3,6	4,2	9,6	11,1	12,3	12,1
<b>Déficit budgétaire</b>						
<b>En valeur</b>	-97,0	-327,4	-384,8	-273,9	-267,4	-228,1
<b>En pourcentage du PIB nominal (%)</b>	-2,6%	-8,0%	-9,0	-6,1	-5,7	-4,4

Source : INS, BCEAO, SERVICES NATIONAUX

## 2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

### 2.1 Evaluation du produit intérieur brut

#### 2.1.1 Niveau du PIB

L'économie nigérienne a maintenu, en 2017, son dynamisme en dépit des chocs macro-économiques liés aux menaces sécuritaires à ses frontières avec le Mali, la Lybie et le Nigéria et de la faiblesse des cours des matières premières. En effet, la croissance est ressortie à 4,9 % comme en 2016 rompant ainsi avec son cycle d'évolution erratique (ac-

célération-décélération) observé depuis plus d'une dizaine d'années. L'activité économique a bénéficié du regain des productions extractives et du début de la mise en œuvre de la seconde phase du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). Toutefois, la croissance économique demeure toujours fragile au regard de ses fondamentaux en termes d'offre que sont l'agriculture et les activités extractives très sensibles aux aléas climatiques et aux cours internationaux des matières premières.

**Tableau 6. Evolution du PIB nigérien (milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
<b>PIB total</b>	3 788,3	4 068,9	4 288,8	4 510,9	4 726,4	5 135,1	5 601,1	6 051,1

Source : BCEAO

#### 2.1.2 Croissance du PIB réel

Comme en 2016, le taux de croissance du PIB réel s'établit à 4,9 % en 2017 grâce à une campagne agricole satisfaisante et au renforcement des secteurs des hydrocarbures et des services, malgré la persistance des menaces sécuritaires et la faiblesse

des cours internationaux d'uranium. Sur la période 2013 à 2017, le taux de croissance économique s'est élevé à 5,4 %, en rythme annuel, un niveau supérieur au taux de croissance de la population (3,9 %), mais en deçà du niveau minimum requis (7,0 %) pour lutter efficacement contre la pauvreté.

**Tableau 7. Evolution de la croissance du PIB réel nigérien par secteur, en pourcentage**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
<b>PIB total</b>	5,3	7,5	4,3	4,9	4,9	5,2	6,5	6,0
<b>Secteur primaire</b>	-0,5	8,5	1,9	11,0	5,7	5,0	5,1	6,6
<b>Secteur secondaire</b>	12,9	0,8	0,8	-0,8	3,7	5,6	3,7	12,2
<b>Secteur tertiaire</b>	6,7	9,3	7,2	2,7	4,4	5,8	6,4	5,0
<b>PIB non marchand</b>	9,2	17,4	8,5	4,5	3,7	5,9	3,1	5,3
<b>Droits et taxes</b>	19,6	9,1	16,0	-14,8	1,0	7,6	3,7	11,7

Source : INS

Le secteur primaire est le principal moteur de la croissance de l'économie nigérienne. Il a enregistré une hausse de 5,6 % et représente 43,4 % du PIB en 2017. A dominance pluviale, cette branche présente une évolution instable caractérisée par un déficit de production une année sur deux. Cependant, les investissements réalisés dans le cadre du Programme I3N (Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens), depuis 2011, atténuent progressivement la dépendance de l'agriculture à la pluviométrie en renforçant la structure de la production irriguée. C'est pourquoi,

depuis 2014, la production agricole n'a pas connu de baisse significative en affichant une évolution quasi positive contrairement aux années antérieures. Quant au secteur secondaire, il a augmenté de 3,7% et représentait 15,9% du PIB en 2017. Cette croissance du secteur est imputable aux activités des industries extractives et aux activités de fabrication et de construction. Le secteur tertiaire représente 35,7 % du PIB en 2017. Il enregistre un taux de croissance de 4,4 %, contre 2,7 % en 2016.

**Tableau 8. Evolution de la décomposition du PIB nigérien en structure (%)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
<b>PIB total</b>								
<b>Secteur primaire</b>	35,8	36,7	36,0	39,0	39,7	39,5	38,9	39,0
<b>Secteur secondaire</b>	21,6	19,4	18,0	16,7	15,9	15,8	16,7	16,6
<b>Secteur tertiaire</b>	35,7	36,9	38,2	37,9	38,3	37,7	37,6	37,3
<b>PIB non marchand</b>	12,2	13,7	14,3	14,3	14,3	14,0	13,6	13,5
<b>Droits et taxes</b>	6,9	7,0	7,8	6,4	6,2	7,0	6,8	7,2

Source : INS

## 2.2 Détail du produit intérieur brut

### 2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

Le secteur primaire représente la plus large composante du PIB nigérien, à hauteur de plus de 2 029 milliards de FCFA en 2018 selon les estimations, et sa valeur est projetée à 2 181 milliards de FCFA pour 2019. Ce secteur est en expansion depuis 2013, et les projections prévoient une poursuite de cette tendance. Le secteur primaire est majoritairement composé de l'agriculture et de l'élevage.

Si le secteur secondaire ne représente qu'une part minoritaire du PIB nigérien (933 milliards de FCFA en 2019 selon les projections, soit moins de 17 %), le secteur tertiaire est une composante importante de l'économie nigérienne. La valeur du secteur tertiaire devrait s'élever à près de 2 107 milliards de FCFA en 2019 selon les projections. Le commerce et les autres services représentent la majorité de ce secteur. Leurs valeurs devraient atteindre selon les projections respectivement 692 et 1 073 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 9. Evolution du PIB nigérien en valeur, détail par secteurs

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 356,2</b>	<b>1 493,5</b>	<b>1 542,6</b>	<b>1 760,2</b>	<b>1 874,1</b>	<b>2 028,8</b>	<b>2 180,9</b>
<b>Agriculture et Elevage</b>	1 209,6	1 340,6	1 392,4	1 612,0	1 718,5	1 861,1	2 000,4
<b>Forêts</b>	74,8	77,3	81,0	84,8	88,4	95,5	102,4
<b>Pêche</b>	71,8	75,6	69,2	63,4	67,3	72,2	78,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>819,3</b>	<b>788,4</b>	<b>772,5</b>	<b>751,5</b>	<b>749,7</b>	<b>811,4</b>	<b>932,9</b>
<b>Extraction Mines et pétrole</b>	410,5	364,5	347,8	318,4	293,0	288,5	320,5
<b>Agroalimentaire</b>	104,7	110,8	106,6	111,2	118,8	136,6	146,9
<b>Energie</b>	46,7	49,8	53,8	56,4	54,5	60,7	66,5
<b>Construction</b>	109,9	117,8	128,3	123,4	132,3	151,8	212,2
<b>Industrie manufacturière</b>	147,5	145,5	136,0	142,1	151,1	173,8	186,8
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1 352,4</b>	<b>1 502,2</b>	<b>1 637,3</b>	<b>1 711,2</b>	<b>1 810,7</b>	<b>1 934,5</b>	<b>2 106,7</b>
<b>Transport</b>	144,0	151,5	158,8	168,7	176,0	184,5	200,6
<b>Télécommunications</b>	93,2	107,2	110,4	105,6	116,1	128,5	140,7
<b>Commerce</b>	453,1	473,4	514,5	532,7	564,7	621,1	692,0
<b>Autres services</b>	662,1	770,1	853,5	904,2	953,9	1 000,3	1 073,4
<b>PIB non marchand</b>	<b>463,4</b>	<b>558,6</b>	<b>613,1</b>	<b>646,1</b>	<b>676,3</b>	<b>717,9</b>	<b>763,8</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>3 324,9</b>	<b>3 510,3</b>	<b>3 675,7</b>	<b>3 864,7</b>	<b>4 050,2</b>	<b>4 417,2</b>	<b>4 837,3</b>
<b>Administration publique</b>	392,9	485,5	535,3	565,0	590,4	630,7	674,7
<b>Droits et taxes</b>	260,4	284,8	336,4	287,9	291,9	360,4	380,7
<b>PIB Total</b>	<b>3 788,3</b>	<b>4 068,9</b>	<b>4 288,8</b>	<b>4 510,9</b>	<b>4 726,4</b>	<b>5 135,1</b>	<b>5 601,1</b>

Source : INS

## 2.2.2 PIB en composition

La croissance du secteur primaire est essentiellement imputable à des conditions météorologiques favorables et à l'expansion des cultures irriguées (25,7 %). Au contraire, la production agricole pluviale, notamment les céréales, a enregistré une faible augmentation (1,3 %). La production de la pêche a quant à elle enregistré une timide reprise en 2017 (4,1 % contre -10% en 2016) en raison du léger retour à l'apaisement dans la zone du lac Tchad, fief des attaques de Boko Haram. Quant à l'élevage, la branche a maintenu sa vigueur (4,5 % contre 4,8 %

en 2016), profitant de la tenue satisfaisante de la campagne agricole 2016-2017 qui a renforcé la disponibilité du fourrage pour le bétail.

Les activités d'extraction ont enregistré une hausse de 7,3 %, en lien avec les bonnes performances de la production brute du pétrole en augmentation de 10,8 %. La production de l'uranium a enregistré une légère reprise (1,3%) en 2017, après les baisses successives de 1,0 % et 15,5 %, respectivement, en 2015 et 2016. La consolidation de la croissance du secteur tertiaire est imputable à quasiment toutes les branches composant ce secteur (commerce,

transport, hôtels/restaurant, communications et services aux entreprises) à l'exception des services non marchands des administrations publiques (3,6 %), des services d'éducation (1,8 %) et de santé (2,1 %) qui ont connu de faibles augmentations. La branche

communication et hôtellerie a été la plus dynamique au cours de 2017 grâce, entre autres, aux investissements dans la fibre optique et l'organisation de grands événements organisés par le Niger.

**Tableau 10. Evolution de la composition du PIB nigérien, en pourcentage**

<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 (est)</b>	<b>2019 (proj)</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>35,8</b>	<b>36,7</b>	<b>36,0</b>	<b>39,0</b>	<b>39,7</b>	<b>39,5</b>	<b>38,9</b>
<b>Agriculture et Elevage</b>	31,9	32,9	32,5	35,7	36,4	36,2	35,7
<b>Forêts</b>	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8
<b>Pêche</b>	1,9	1,9	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
<b>Secteur secondaire</b>	<b>21,6</b>	<b>19,4</b>	<b>18,0</b>	<b>16,7</b>	<b>15,9</b>	<b>15,8</b>	<b>16,7</b>
<b>Extraction Mines et pétrole</b>	10,8	9,0	8,1	7,1	6,2	5,6	5,7
<b>Agroalimentaire</b>	2,8	2,7	2,5	2,5	2,5	2,7	2,6
<b>Energie</b>	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2
<b>Construction</b>	2,9	2,9	3,0	2,7	2,8	3,0	3,8
<b>Industrie manufacturière</b>	3,9	3,6	3,2	3,2	3,2	3,4	3,3
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>35,7</b>	<b>36,9</b>	<b>38,2</b>	<b>37,9</b>	<b>38,3</b>	<b>37,7</b>	<b>37,6</b>
<b>Transport</b>	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,6
<b>Télécommunications</b>	2,5	2,6	2,6	2,3	2,5	2,5	2,5
<b>Commerce</b>	12,0	11,6	12,0	11,8	11,9	12,1	12,4
<b>Autres services</b>	17,5	18,9	19,9	20,0	20,2	19,5	19,2
<b>PIB non marchand</b>	<b>12,2</b>	<b>13,7</b>	<b>14,3</b>	<b>14,3</b>	<b>14,3</b>	<b>14,0</b>	<b>13,6</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>87,8</b>	<b>86,3</b>	<b>85,7</b>	<b>85,7</b>	<b>85,7</b>	<b>86,0</b>	<b>86,4</b>
<b>Administration publique</b>	10,4	11,9	12,5	12,5	12,5	12,3	12,0
<b>Droits et taxes</b>	<b>6,9</b>	<b>7,0</b>	<b>7,8</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>
<b>PIB Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INS

### 2.2.3 PIB par composante

Représentant une part de 33,7 % du PIB, les investissements ont enregistré une croissance réelle de 2,4 % grâce à la consommation finale (+ 4,1 %), notamment privée ; alors que la formation brute de capital fixe repart à la hausse (+4,0 % contre -12,9 % en 2016), en raison d'importants investissements en cours dans le secteur public (+9,7 %). Cette évolu-

tion de la demande s'explique par le début d'exécution d'importants projets en 2018 et 2019 aussi bien dans le cadre de l'organisation de l'UA 2019 que de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 et dans les domaines des infrastructures routière, énergétique, aéroportuaire, pipeline, etc. Ainsi, le taux d'investissement (rapport entre la FBCF et le PIB nominal) ressortirait en moyenne de 37,7 % du PIB en 2018 à 39,7 % du PIB en 2019.

**Tableau 11. Evolution du PIB nigérien par composante, en milliards de FCFA**

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (ests)	2019 (proj)	2020 (proj)
<b>1. Demande interne</b>	4 411,1	4 811,8	5 252,6	5 279,3	5 492,6	6 214,9	6 905,4	7 590,0
<b>Consommation totale</b>	3 041,7	3 288,8	3 535,0	3 751,8	3 878,8	4 295,2	4 670,6	5 042,6
<b>Privée</b>	2 543,8	2 660,8	2 872,2	3 050,9	3 171,6	3 553,3	3 863,5	4 181,4
<b>Public</b>	497,9	628,0	662,8	700,9	707,2	741,9	807,1	861,2
<b>Investissements totaux</b>	1 369,4	1 523,0	1 717,6	1 527,5	1 613,8	1 919,8	2 234,8	2 547,4
<b>Privé</b>	933,4	1 036,6	1 091,4	1 069,6	1 123,1	1 297,4	1 554,5	1 812,7
<b>Public</b>	430,1	468,9	624,7	443,9	489,3	622,4	680,3	734,7
<b>2. Demande extérieure totale</b>	623,0	742,9	963,8	768,5	766,1	1 079,9	1 304,3	1 538,9
<b>3. Variation des stocks</b>	5,9	17,5	1,5	14,0	1,4	-	-	-

Source : INS

### 3.1 Réalisations et achèvement récents

---

#### 3.1.1 Présentation du plan national de développement

Afin d'accélérer les progrès économiques et sociaux et d'en consolider les acquis, le gouvernement du Niger a approuvé, en septembre 2017, un ambitieux plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-2021). Celui-ci vise à surmonter les obstacles qui freinent depuis longtemps le développement du pays en transformant sa structure économique pour lui assurer une croissance forte, durable, résiliente et inclusive qui haussera les niveaux de vie. Le PDES s'articule autour de cinq (05) grands axes stratégiques qui abordent les réformes structurelles nécessaires pour diversifier l'économie et renforcer le secteur privé, de faire face à la forte croissance démographique et à l'inégalité des genres. Il s'agit de :

- La renaissance culturelle,
- Le développement social et transition démographique,
- L'accélération de la croissance économique,
- L'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité,
- La gestion durable de l'environnement.

Le PDES vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux d'ici à 2021, notamment :

- Ramener le taux de pauvreté de 39,8 % en 2016 à 31,3 %,
- Poursuivre les réformes structurelles pour porter le taux de croissance économique à 7 % dans le scénario optimiste,
- Continuer à mobiliser les recettes intérieures pour porter le ratio recettes/PIB à 20 %, dans la ligne du critère de convergence de l'UEMOA,
- Ramener le taux de croissance démographique de 3,9 % en 2015 à 3,06 %.

#### Financement du plan national de développement

Les autorités nigériennes estiment le coût total de la mise en œuvre du PDES 2016-2021 à 12 000 milliards de FCFA. Le financement du PDES sera basé sur le soutien extérieur des partenaires au dévelop-

pement, de la mobilisation des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement, et d'emprunts nationaux. Ainsi en décembre 2017, le Niger a organisé à Paris une table ronde des bailleurs de fonds et un forum des investisseurs privés qui a permis de mobiliser plus de 23 milliards USD d'intentions de financement pour un besoin de 17 milliards USD. Le pays a reçu un solide soutien et de fermes engagements de la part de ses partenaires au développement et suscité un réel intérêt chez les investisseurs notamment pour l'énergie, les produits de base et le secteur des télécommunications.

L'un des plus importants réalisés dans le cadre du Plan de développement national a été l'inauguration en 2017 de la centrale électrique de Goroubanda, d'une capacité de 100 mégawatts. Ce projet structurant d'une valeur de 75 milliards de FCFA (116 millions d'euros) est destiné à accroître les capacités de production des entreprises et à réduire les coupures d'électricité dans la capitale.

#### 3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le défi de la sécurité alimentaire est l'un des principaux objectifs du PDES. A cette fin, le Niger a mis en place l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) qui permet de mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine dans l'immédiat et de manière durable. Cette initiative s'accompagne d'une meilleure gestion des ressources naturelles et environnementales. En 2017, le pays a adopté une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui actualise les précédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, d'importantes infrastructures de mobilisation des ressources en eau, tels que le barrage de Kandadji en cours de construction pour développer l'activité agricole par

l'irrigation, ainsi que pour développer la production électrique.

Le Niger s'est enfin engagé dans des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires. En 2018, le pays est classé parmi les dix premiers pays réformateur dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale sur le climat des affaires. Dans le but de faciliter les affaires, le Niger a pris, depuis 2016, des mesures relatives à l'élaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export ; à la mise en place de la maison de l'entreprise ; à l'adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement Doing Business ; à la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et droits humains » et de son Plan d'action décennal 2016-2025.

### 3.2 Réalisations à venir

De nombreux chantiers d'infrastructures structurants ont été pris en compte dans le PDES 2017-2021, notamment la construction de la boucle ferroviaire Cotonou–Niamey–Ouagadougou–Abidjan, la construction de l'oléoduc pour l'exportation du pétrole brut, le projet énergétique de Salkadamna et la poursuite des travaux de construction du barrage hydro-agricole de Kandadji pour un coût total de 155 milliards de FCFA (3 % du PIB) dont les travaux se dérouleront sur trois ans.

En 2018 et 2019, la construction du pipeline pour le transport du pétrole raffiné et la réalisation des projets portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey, les complexes hôteliers dans le cadre de l'organisation de la Conférence UA 2019 devraient porter la croissance des branches transport, hôtellerie, commerce et contribuer à la création d'emplois. La rénovation de l'aéroport coûtera environ 101 milliards de FCFA, soit 154 millions d'euros.

### 4.1. Éléments structurels

---

#### 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles,

une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

#### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

(UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

## Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste .

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui

ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### Offre de monnaie

La masse monétaire s'est consolidée entre 2013 et 2017 au Niger en passant de 852,3 milliards à 1 150,4 milliards de FCFA en 2017. En 2017, la masse monétaire du Niger était composée de 437,2 milliards de FCFA d'actifs étrangers nets et 1 010,0 milliards de

FCFA d'actifs domestiques.

## 4.2 Système bancaire et marchés financiers

### 4.2.1 L'environnement bancaire

En 2017, le système bancaire du Niger comptait 13 établissements de crédit, totalisant 148 agences et bureau. Le système bancaire est peu performant. Environ 6,3 % de la population adulte dispose d'un compte dans un établissement financier, contre 29 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Les crédits ne représentent que 14 % du PIB (contre en

moyenne 28 % en UEMOA et 46 % en Afrique subsaharienne). Les crédits aux particuliers sont faibles en raison du coût du crédit relativement élevé (les taux débiteurs maximum variaient entre 12,5 % et 15 % en 2015). Les financements à l'économie sont aussi faibles. En effet, les crédits au secteur privé (16,5 % du PIB en 2015) ont surtout servi à financer les activités du commerce (32 % des crédits), les activités de transports et de communications (16,9 %). Le secteur de l'agriculture, qui constitue le moteur de l'économie nigérienne, ne recevait que 1,1 % des crédits bancaires.

**Tableau 12. Situation simplifiée du système bancaire du Niger (en milliards de FCFA courants)**

Actif	2014	2015	2016	Passif	2014	2015	2016
Opération de trésorerie et interbancaire	246,1	199,3	205,2	Opération de trésorerie et interbancaire	251,8	283,9	259,2
Opération sur la clientèle	621,5	709,4	806,5	Opération sur la clientèle	740,3	781,5	933,5
Opération sur titres et diverses	195,7	254,0	270,3	Opération sur titres et diverses	26,9	35,6	27,9
Valeurs immobilisées	92,7	91,9	101,6	Provisions, fonds propres et assimilés	137,0	154,5	171,0
Total	1156,0	1254,5	1391,6	Total	1156,0	1255,5	1391,6
Coefficient net d'exploitation (frais généraux/PNB)	56,8	59,5	62,1	Taux de marge nette	12,5	21,8	26,5
Coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres)	9,7	14,4	15,7				

Source : Commission bancaire UMOA

En 2016, le secteur bancaire nigérien a enregistré une progression du total de bilan agrégé de 10,8 % en glissement annuel, à 1 391,6 milliards de FCFA. Les crédits à l'économie ont augmenté de 13,6 %. La très forte progression des opérations de trésorerie (+ 26,5 %) reflète le recours accru du système bancaire aux crédits de la banque centrale, alors que les dépôts de la clientèle n'ont augmenté que de 6,7 %.

#### Microfinance

En 2016, le secteur de la microfinance du Niger comptait 42 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dont 3 sociétés anonymes et 39 institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC), totalisant 189 agences ou guichets pour 423 209 bénéficiaires directs. Parmi les 39 IMCEC on compte deux réseaux (Crédit Mutuel du Niger CMN et Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit MCPEC) totalisant 21 caisses de base. Le niveau de l'encours

est passé de 29,913 milliards de FCFA fin mars 2016 à 32,640 milliards de FCFA fin juin 2016. Tout comme le système bancaire, le système financier décentralisé nigérien manque également de dynamisme. En effet, le nombre de SFD est en constante régression depuis quelques années avec, par exemple, la fermeture de plus de dix structures en seulement deux ans, entre 2013 et 2015.

### 4.2.2 Marchés financiers

#### BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- o **l'organisation du marché boursier ;**
- o **la publication des transactions boursières ;**
- o **la diffusion des informations sur la Bourse ;**
- o **la promotion et le développement du marché.**

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de 3,87% en 2016, 16,81% en 2017 et 29,14% en 2018. Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur La BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Com-

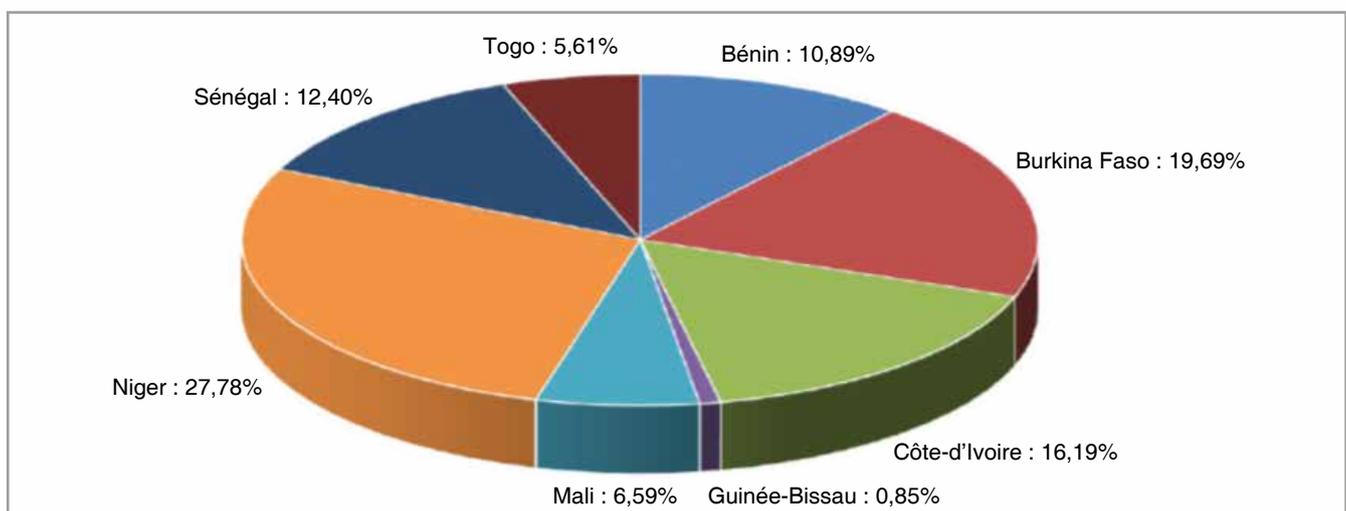
posite est passé de 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2 969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

### Marché des obligations

Au total, l'Etat du Niger a souscrit à quatre émissions obligataires au titre de l'année 2017 pour un encours de 397 milliards de FCFA. Les banques locales ont souscrit (y compris pour compte des tiers) à hauteur de 147 milliards de FCFA. En outre, le Trésor public a souscrit à six opérations d'émissions de bons du Trésor assimilables pour un encours se situant à 122 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, dont 37 milliards de FCFA souscrits par les banques locales. En 2018, la répartition des porteurs de titres est donnée par le graphique ci-après.

**Figure 2. Répartition géographique des porteurs de titres publics du Niger**



Source : Agence UMOA-Titres

## Marché des actions

En 2017, seule la filiale de la Bank Of Africa au Niger était cotée à la BRVM pour une capitalisation boursière de 99 759 500 000 FCFA au 30 juin 2016.

### 4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

#### Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ;
- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;
- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont

des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

#### Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

### 4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'est établi à 2,4 % en 2017, contre 0,2 % en 2015, bien que la hausse soit en dessous du plafond communautaire de 3 %. Cette variation des prix s'explique en large partie par une hausse des prix des produits alimentaires, favorisée par les achats de céréales effectués par le gouvernement pour accroître les stocks alimentaires stratégiques.

Tableau 13. Evolution du taux d'inflation au Niger et dans l'UEMOA (%)

Taux d'inflation	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)	2019 (projections)	2020 (projections)
Niger	2,3	-0,9	1,0	0,2	2,4	2,6	2,4	1,9
UEMOA	1,5	-0,2	1,0	0,3	0,8	0,6	1,1	1,2

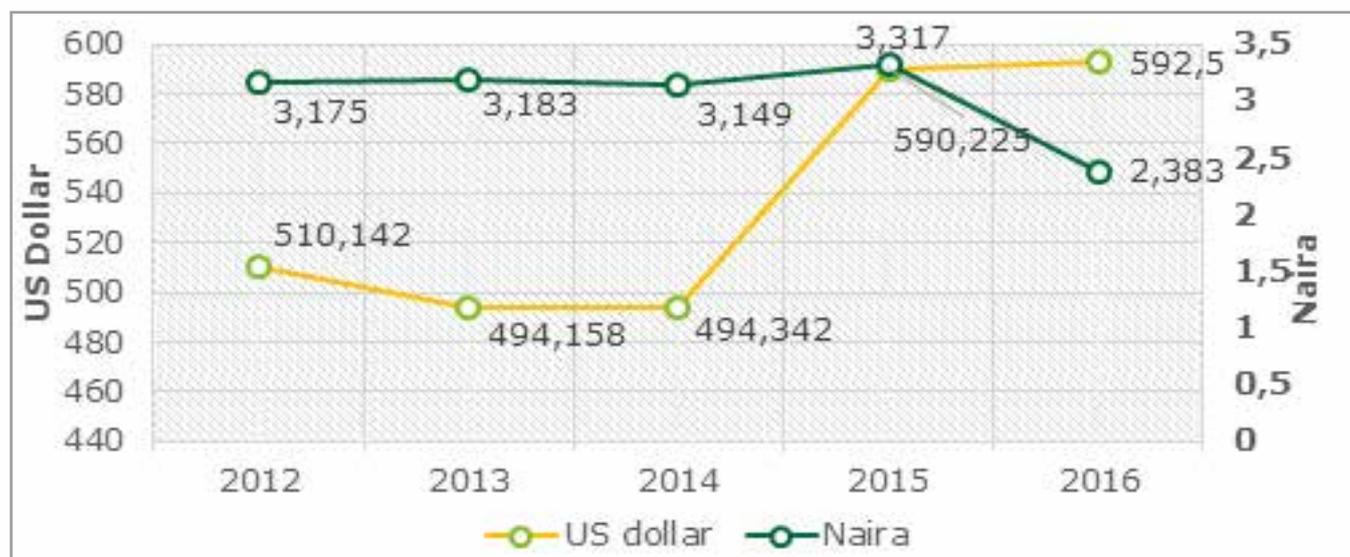
Source : BCEAO

#### 4.4 Taux de change

Le Nigeria est l'un des principaux partenaires commerciaux du Niger. En 2016, il a procédé à une dévaluation de sa monnaie (le Naira) afin de redresser son équilibre extérieur. Cette décision a eu pour effet de renchérir le coût des exportations du Niger vers le Nigeria, notamment les opérations de réexportations

de voitures d'occasion, d'huile et de riz. La figure infra indique que le Franc CFA a perdu près de 40 % de sa valeur face au Naira, même si le marché de change s'est progressivement redressé. De même, le Franc CFA a aussi perdu près de 20 % de sa valeur face au Dollar US, renchérissant les importations de biens généralement libellées en devise américaine.

Figure 3. Evolution du taux de change US Dollar – Naira de 2012 à 2016



Source : BCEAO

#### 4.5 Réserves étrangères

Les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale sont passés de 460 milliards de FCFA en 2016 à 353 milliards de FCFA en 2017, soit une diminution de 107 milliards de FCFA. Le tableau infra donne l'évolution des avoirs et engagements officiels depuis 2013.

La baisse des avoirs officiels nets en 2017 provient principalement de la diminution des autres actifs extérieurs (-34 milliards de FCFA). De même, la position extérieure du Niger resterait confortable avec une couverture de 4,3 mois d'importations de biens et services.

Tableau 14. Evolution des avoirs et engagements officiels du Niger en milliards de FCFA, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2017/18
<b>Créances sur les non-résidents</b>	563,7	733,7	673,0	740,5	714,2	-26,2
<b>Actifs de réserves officiels</b>	67,6	54,7	48,4	46,4	54,6	8,1
<i>Monnaies étrangères</i>	22,9	2,7	0,693	1,4	1,2	-0,167
<i>Position de réserve FMI</i>	4,9	9,5	7,9	23,2	14,8	-8,4
<i>DTS détenus</i>	39,7	42,5	39,6	21,8	38,5	16,7
<b>Autres actifs extérieurs</b>	496,1	679,0	624,7	694,0	659,6	-34,4

Source : BCEAO

## 5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

### 5.1 Balance des paiements

L'analyse de la balance des paiements révèle une détérioration du déficit des transactions courantes à partir de 2015-2017. Cette détérioration résulte de la dégradation de la balance commerciale et du solde de revenus primaires. En perspective, ce déficit devrait se creuser davantage en 2018 et en 2019, notamment en raison de la hausse attendue des importations de biens d'équipement. La balance commerciale est fortement impactée entre 2014 et 2017 par la baisse des exportations d'uranium qui constitue le principal produit d'exportation du Niger. La baisse des exportations d'uranium est liée au repli de sa production suite à l'effondrement des cours internationaux et au vieillissement des sites. En effet, la production d'uranium est passée de 4 277 tonnes en 2013 à 3 478 tonnes en 2016 et 3 523 tonnes en 2017.

De façon plus générale, on note une augmentation du volume des exportations des biens et services, entraînée par la forte augmentation de la production pétrolière et, dans une moindre mesure, de celle de l'uranium. Cela s'est traduit par une amélioration du ratio exportations/PIB (14,1 % du PIB en 2017 contre 13,5 % du PIB en 2016). Par ailleurs, le ratio importations/PIB est resté relativement stable par rapport à 2016 en dépit de l'augmentation des importations résultant notamment de l'exécution du programme d'investissements publics. En conséquence, le déficit du compte courant rapporté au PIB est de 14,4 % du PIB en 2017 et connaît ainsi une amélioration par rapport à 2016 où il était de 15,5 %. L'évolution du compte financier est essentiellement expliquée par le comportement des IDE qui baissent en 2015-2017 et qui devraient s'améliorer en 2018-2019 avec des nouveaux projets d'investissement

Tableau 15. Evolution de la balance des paiements du Niger, 2013-2019

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)
<b>Balance du compte courant</b>	-568,3	-645,3	-878,7	-700,3	-740,0	-902,7	-990,6
<b>Balance commerciale sur les biens et service</b>	-623,0	-742,8	-963,8	-768,5	-874,0	-1065,8	-1176,8
<b>Exports FOB</b>	784,6	715,1	643,2	611,7	701,8	668,2	688,0
Dont Uranium...	302,8	240,5	240,8	177,7	169,6	117,2	139,2
<b>Imports CAF</b>	-1253,9	-1364,9	-1472,7	-1281,9	-1431,6	-1598,7	-1698,5
Dont Biens d'équipement...	-318,4	-414,0	-424,8	-352,9	-370,4	-456,1	-541,5
<b>Balance des revenus primaires</b>	-91,3	-75,0	-90,5	-96,7	-105,5	-107,1	-111,0
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	146,0	172,5	175,6	164,9	239,5	270,1	297,2
<b>Compte en capital</b>	282,1	184,1	173,9	229,6	237,0	346,6	383,5
<b>Acquisition et vente d'actifs non financiers</b>	15,6	16,0	-1,1	-0,3	2,9	2,5	0,0
Dont investissements directs	-305,5	-362,6	-292,8	-154,7	-179,8	-237,2	-317,1
Dont Autres	11,1	-83,6	11,0	-29,7	-0,8	4,2	-10,8
<b>Transfert</b>	266,5	168,1	175,0	230,0	234,1	344,1	383,5
<b>Erreurs et omissions statistiques</b>	-7,4	-5,7	-5,2	-4,1	-4,9	-4,2	0,0
<b>Solde global</b>	99,0	181,4	-132,7	-20,2	-135,0	-113,9	12,5

Source : BCEAO

## 5.2 Commerce régional

### 5.2.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'aboli-

tion, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

### 5.2.2 Echanges régionaux en valeur

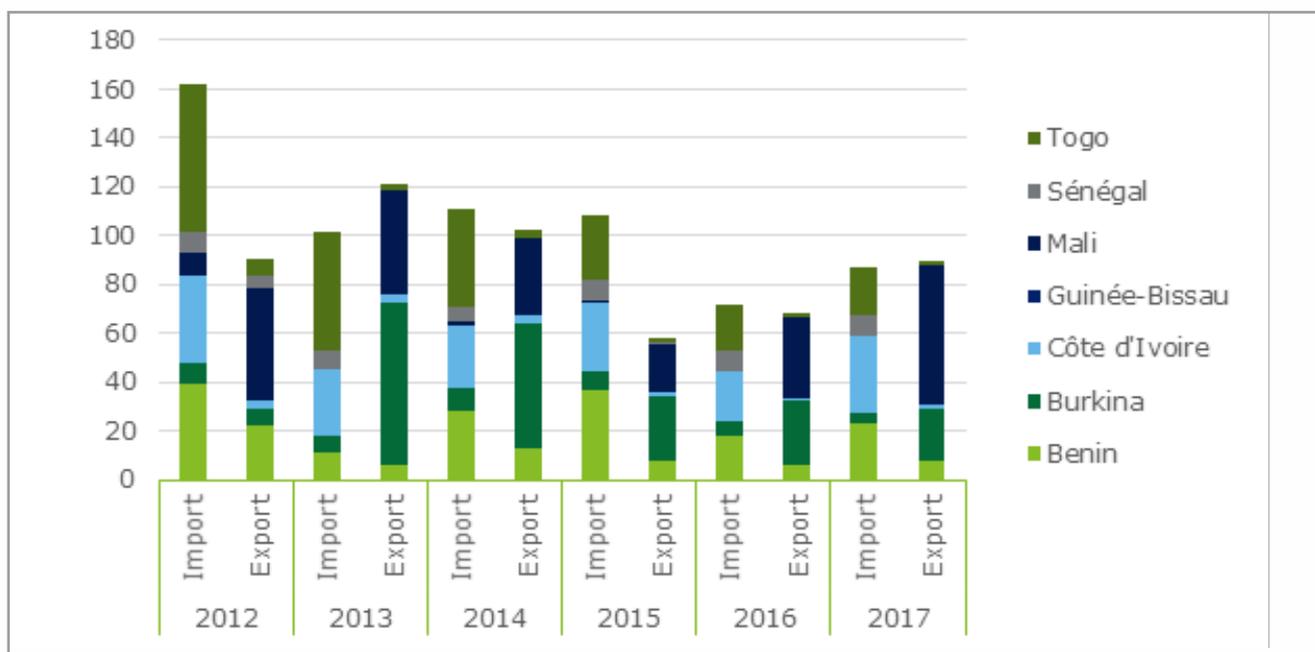
Les importations ont suivi une tendance baissière entre 2012 et 2016, mais sont légèrement reparties à

la hausse en 2017. Le premier partenaire à l'importation en 2017 était la Côte d'Ivoire. Elle l'était aussi en 2016. En 2015 en revanche, son premier partenaire à l'importation était le Bénin, et le Togo entre 2012 et 2014.

Les exportations ont augmenté entre 2012 et 2013,

puis baissé en 2014 et 2015. A partir de 2016, les exportations sont reparties à la hausse, tirées par les exportations en direction du Mali. En 2017, le premier partenaire à l'exportation du Niger était le Mali. Il l'était aussi en 2012 et 2016, mais en 2013, 2014 et 2015, le premier partenaire à l'exportation du Niger était le Burkina Faso.

**Figure 4. Valeur des importations et des exportations du Niger (milliards de FCFA)**



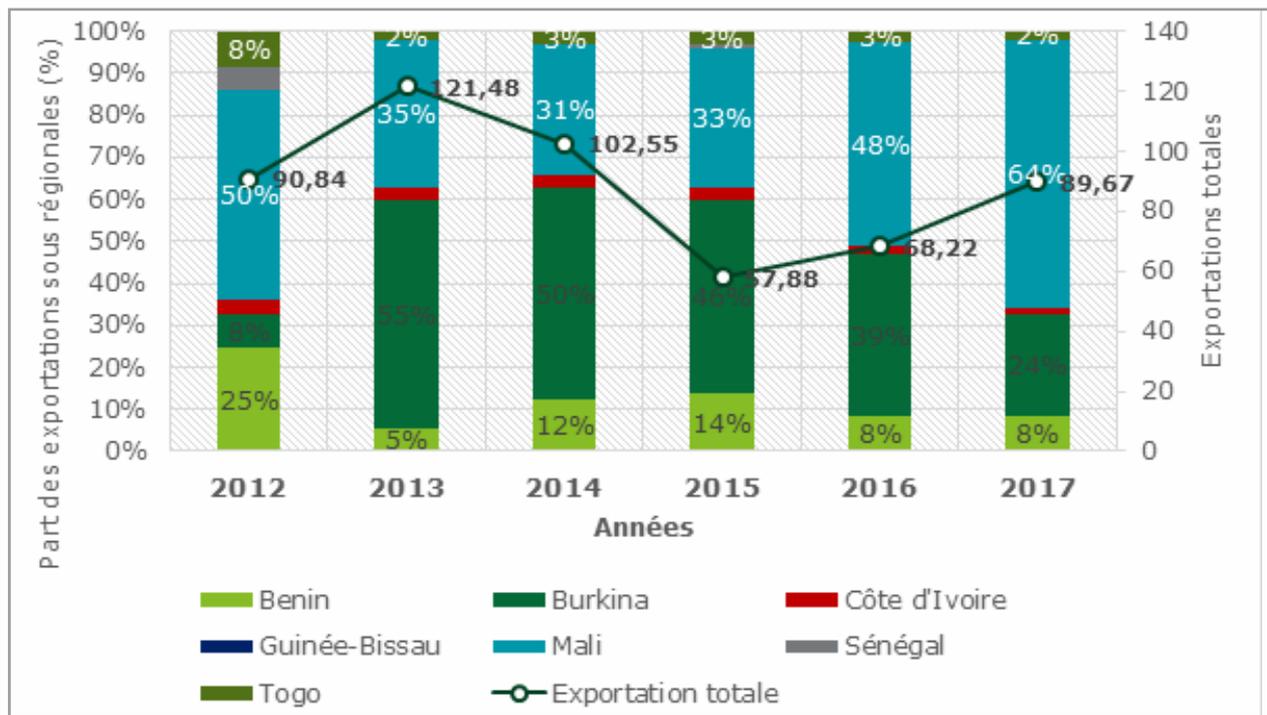
Source : BCEAO

### 5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

L'appartenance à l'UEMOA offre des opportunités en termes de commerce extérieur. En effet, le Niger connaît une augmentation substantielle de ses échanges dans l'Union. En 2017, les exportations de biens du Niger dans la zone UEMOA se sont élevées à 89,7 milliards contre 68,2 milliards de FCFA l'année précédente, soit une augmentation de 31,5 %. Les

exportations représentent ainsi 23,9 % de la valeur totale des exportations. Le Mali et le Burkina Faso sont les premiers clients du Niger, totalisant 88,1 % de ses exportations. La Côte d'Ivoire, avec 36 % des importations dans l'UEMOA en 2017, est le premier fournisseur du Niger, suivie du Bénin (26,7 % des importations) et du Togo (23,0 % des importations).

Figure 5. Part de chaque pays de l'UEMOA aux échanges avec le Niger



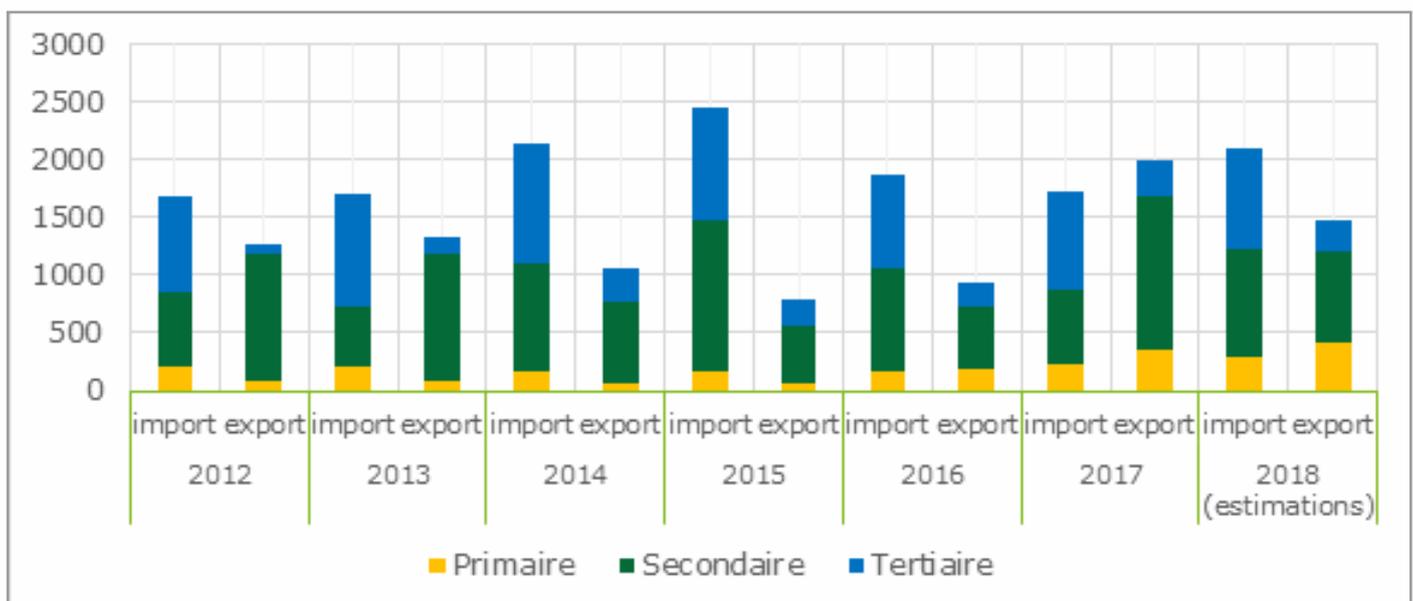
Source : BCEAO

### 5.2.4 Echanges régionaux par type

De façon générale, les produits issus du secteur secondaire dominent les exportations et importations du Niger. En 2017, le secteur secondaire représentait, respectivement, 37,5% et 66,2% des importations et exportations du pays. Dans le cas des importations, le Niger importe principalement des machines, appareils électriques et engins mé-

canisés, du ciment et fers, voitures. La composition des importations et exportations reflète l'importance du secteur des services dans les échanges commerciaux. En effet, le Niger importe essentiellement des services commerciaux (transport et services aux entreprises notamment). Quant aux exportations, elles reflètent aussi la prédominance du secteur moderne. Les minerais et combustibles minéraux sont les produits les plus exportés par le Niger.

Figure 6. Evolution des échanges régionaux par secteur



Source : Trade Map

## 5.3 Commerce international

### 5.3.1 Politique commerciale

La politique commerciale du Niger est fondée sur son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA. Elle vise à conquérir les marchés internationaux, surtout celui de la CEDEAO, le principal partenaire du pays étant le Nigeria. Pour ce faire, le gouvernement souhaite :

- Soutenir les jeunes diplômés pour la création d'entreprises commerciales ;
- Diversifier et augmenter les productions agricole, pastorale, artisanale et industrielle dans lesquelles le Niger dispose d'un avantage comparatif ;
- Introduire des normes de production des biens et des services et généraliser la démarche qualité, notamment par l'accréditation des laboratoires d'analyse, de test et d'essai, et la certification des entreprises et des produits ;
- Créer des zones franches ; et améliorer le climat des affaires.

Le gouvernement a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, conscient du rôle important du commerce dans la lutte contre la pauvreté. Le Niger ambitionne aussi de réduire sa dépendance aux taxes qui représentent actuellement plus d'un tiers des recettes totales de l'État. Mais pour que le commerce puisse jouer pleinement ce rôle, en plus des actions décrites supra, il est nécessaire de réduire les taxes à l'importation et à l'exportation.

En matière de promotion des exportations, le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur quelques secteurs considérés comme les plus prometteurs en termes de création de richesses et

d'emplois, notamment pour les personnes les plus pauvres. Il s'agit des secteurs de l'élevage, cuirs et peaux, agricoles (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide, coton) et des secteurs des mines, y compris des mines à petite échelle. Les objectifs du gouvernement concernant les importations, qui fournissent l'essentiel de la consommation intérieure du pays, sont de permettre un accès des populations à des biens de qualité au meilleur prix possible, afin de ne pas grever le budget des ménages.

Le Niger est membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1996. D'après l'OMC, le Niger n'avait signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC sauf l'accord sur la facilitation des échanges, devenant ainsi le douzième Membre de l'OMC et le premier pays moins avancé (PMA) à ratifier le nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le Niger n'a jamais été impliqué dans un différend à l'OMC.

Par ailleurs, le Niger continue d'être éligible aux préférences tarifaires sous le Système généralisé de préférences (SGP) de plusieurs pays (Australie, Biélorussie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Islande, Japon, Kazakhstan, Nouvelle Zélande, Norvège, Suisse, Turquie, et Union européenne). Le SGP de l'UE incorpore l'Initiative « Tout sauf les armes », en vertu de laquelle l'UE accorde, depuis 2001, l'accès en franchise de droits, sans restriction quantitative, aux produits originaires (sauf les armes et munitions) des PMA, y compris le Niger. Le SGP des États-Unis incorpore l'AGOA, auquel le Niger est éligible également.

### 5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les principaux partenaires commerciaux du Niger sont la France, la Chine, le Nigeria, le Burkina Faso, le Togo et les États-Unis.

**Tableau 16. Evolution des échanges internationaux en valeur et par destination**

Pays Export (Million€)	2013	2014	2015	2016	2017	Pays Import (Million€)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>France</b>	398,8	288,8	273,4	262,3	302,4	<b>France</b>	130,4	230,2	702,6	627,3	523,1
<b>Nigeria</b>	155,1	100,4	89,0	79,6	106,7	<b>Nigeria</b>	65,8	61,6	82,0	97,5	104,9
<b>Burkina Faso</b>	164,1	124,2	39,1	28,5	34,9	<b>Togo</b>	81,3	61,6	42,1	30,3	34,4
<b>Etats-Unis</b>	92,6	58,5	128,2	32,7	39,7	<b>Etats-Unis</b>	76,1	85,9	119,7	131,2	139,4
<b>Chine</b>	62,4	42,7	7,1	44,4	58,6	<b>Chine</b>	305,9	366,4	509,8	272,5	335,6

Source : Comtrade

### 5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Le pays exporte essentiellement de l'uranium, des

produits pétroliers, du bétail, des produits alimentaires et de l'huile de palme. Les principaux produits importés sont, du riz, du ciment, des véhicules, des appareils électriques et des pièces détachées.

**Tableau 17. Evolution des échanges internationaux en valeur et par produit**

Pays Export (million €)	2013	2014	2015	2016	2017	Pays Import (million €)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Produits alimentaires</b>	79,5	90,9	110,4	312,6	255,1	<b>Produits alimentaires</b>	424,7	402,1	465,5	422,2	464,1
<b>Huile de palme</b>	80,5	71,2	25,6	117,3	103,9	<b>Riz</b>	140,7	116,7	130,8	126,1	165,1
<b>Uranium</b>	493,5	360,8	362,4	269,9	345,6	<b>Machines et matériels de transport</b>	345,9	603,1	1083,9	761,9	825,2
<b>Pétrole</b>	304,1	213,6	133,9	138,3	166,5	<b>Produits de l'industrie automobile</b>	114,9	139,4	150,7	141,2	159,6
<b>Textile</b>	13,1	11,8	9,9	25,9	33,1	<b>Pièces détachées</b>	15,5	98,9	243,8	333,1	298,1

Source : Comtrade

## 5.4 Investissements directs étrangers

### 5.4.1 Evolution des IDE dans le pays

Les flux d'IDE au Niger sont principalement orientés vers les secteurs miniers et pétroliers en provenance de l'Europe et de l'Asie. Avec le démarrage des activités de production pétrolière en fin 2011 et l'arrêt des travaux du site uranifère d'Imouraren, la

tendance de ces flux est à la baisse depuis 2013. Toutefois, ils sont restés assez importants sur les cinq dernières années en raison des investissements dans le secteur des télécommunications, la construction d'hôtels, le BTP, la recapitalisation des banques nationales par les banques du Maghreb, la réalisation des forages sur le site pétrolier d'Agadem et la poursuite des travaux de prospection pétrolière et minière.

**Tableau 18. Evolution des IDE de 2013 à 2017 (en milliards de FCA)**

2013	2014	2015	2016	2017	2018 (estimation)
305,5	362,6	292,9	157,7	179,8	209,3

Source : BCEAO

Le compte financier qui a enregistré une baisse de 2015 à 2017 devrait s'améliorer en 2018 et 2019. Cette évolution du compte financier s'explique par le comportement des investissements directs étrangers (IDE) dont la dynamique de 2010-2014 s'est estompée entre 2015-2017 suite à la mise en exploitation effective des projets pétroliers et l'arrêt des

chantiers liés au site uranifère d'Imouraren. En 2018 et 2019, la construction du pipeline et la réalisation des projets en partenariat public-privé portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey et la construction des complexes hôteliers devraient contribuer à augmenter leur niveau. L'évolution du compte financier est présentée dans le tableau infra.

**Tableau 19. Evolution du Compte financier (en milliards de FCFA)**

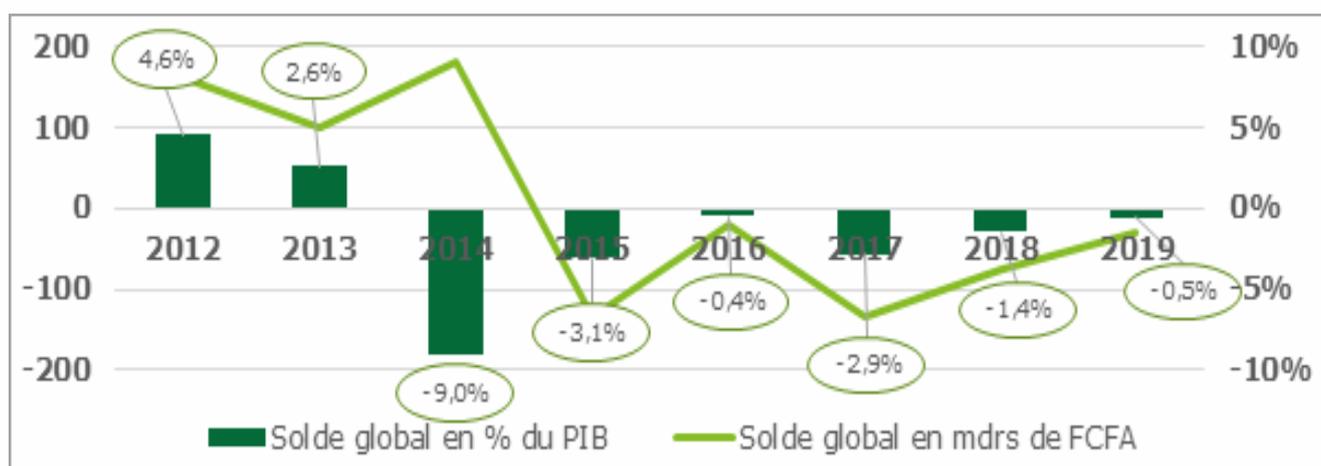
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Investissements Directs</b>	428,4	305,5	362,6	292,9	154,7	175,6	226,5	330,5
<b>Investissements de Portefeuille</b>	4,9	-9,4	61,8	84,0	-99,1	-31,0	-12,5	-7,1
<b>Autres Investissements</b>	116,9	9,4	223,9	200,5	200,5	169,5	252,6	289,7
<b>Compte Financier</b>	550,2	392,7	648,3	577,3	455,3	380,4	491,7	627,3

Source : BCEAO

L'évolution mitigée des différents comptes a fait ressortir un solde global excédentaire de 2012 à 2014 et déficitaire de 2015 à 2017. Pour les années 2018

et 2019, le solde continuerait à être déficitaire. L'évolution du solde global à niveau (en % du PIB) est présentée par la figure infra.

**Figure 7. Evolution du solde global à niveau, en pourcentage du PIB**



Source : BCEAO

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Le respect des critères de convergence de l'UEMOA par le Niger a porté principalement sur le taux d'inflation et l'encours de la dette au cours des cinq (05) dernières années. En effet, à l'exception de 2013, le Niger ne respecte pas le critère clé qui est le solde

global dons compris en % du PIB. Aussi, la masse salariale a connu une croissance plus forte que les recettes fiscales depuis 2015 et leur ratio a dépassé la norme. Cette situation s'explique entre autres par le poids de plus en plus important des dépenses sécuritaires dans le budget de l'Etat, de la hausse de la masse salariale lié au programme de recrutement du Gouvernement, malgré la contreperformance dans la mobilisation des ressources internes.

Tableau 20. Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

	Norme	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Premier rang</b>						
<b>Solde budgétaire global ( dons compris) / PIB nominal</b>	-3%	-2,6%	-8,1%	-9,0%	-6,1%	-5,2%
<b>Taux d'inflation annuel moyen</b>	3%	-0,9%	1,0%	0,2%	2,4%	2,3%
<b>Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal</b>	70%	21,6	24,1	35,8	39,8	42,0
<b>Second rang</b>						
<b>Masse salariale/Recettes fiscales</b>	35%	32,6%	33,9%	36,5%	43,7%	43,5%
<b>Taux de pression fiscale</b>	20%	15,2%	15,6%	16,0%	13,5%	13,1%

Source : INS

### 5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont il signe le traité le 11 janvier 1994. Le cadre institutionnel de l'UEMOA comprend notamment : la Conférence des chefs d'États et de gouvernements, qui prend les actes additionnels au Traité de l'Union ; le Conseil des ministres, l'instance décisionnelle de l'UEMOA ; et la Commission de l'UEMOA, qui est l'organe de suivi et de mise en œuvre. L'UEMOA a harmonisé les régimes en matière de taxation au cordon douanier, et développe également une approche régionale à la normalisation, l'accréditation et la certification. Des directives communautaires ont été prises dans plusieurs secteurs d'activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche, l'énergie, les mines, le transport aérien, les télécommunications, les services financiers et les services professionnels. La transposition au niveau national des dispositions communautaires a progressé depuis 2010, mais leur application demeure néanmoins un défi.

Toutefois, depuis l'adoption en 2013 d'un Acte additionnel créant une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Commission a observé une forte progression dans la transposition et l'application des actes communautaires par les États membres. En 2018, l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)

estime que le Niger affiche un taux satisfaisant de mise en œuvre des réformes politiques, projets et programmes communautaires de 64,79%, contre 57,9% en 2017, soit une progression de 7 points.

Le Niger est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et du Conseil de l'Entente – aux côtés du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. La CEDEAO est créée le 28 mai 1975 avec l'objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'ouest. Selon le Traité révisé de juillet 1993, la CEDEAO sera à terme la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté économique pour l'Afrique (CEA).

Le protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement a entraîné, entre autres, la suppression de l'obligation de visa entre États membres pour les citoyens de la Communauté. Dans ce sillage, la CEDEAO a mis en service le passeport CEDEAO, puis adopté en décembre 2014 la Carte d'identité biométrique qui a entraîné la suppression de la carte de résident. En outre, la CEDEAO a mis en place un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile dénommé "Carte brune" ; et lancé un Pro-

gramme de coopération monétaire qui vise la création d'une monnaie unique en 2020.

En 2016, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique ont créé un indice de l'intégration régionale pour mesurer dans quelle mesure chaque pays africain remplit ses engagements en vertu des divers instruments panafricains d'intégration régionale comme l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Cet indice fait la synthèse des dimensions suivantes : libre circulation des personnes, intégra-

tion commerciale, intégration productive, liaisons et infrastructures régionales et convergence des politiques macroéconomiques. Avec un score de 0,56, le Niger occupe le 4ème rang dans la CEDEAO. En d'autres termes, le Niger a une bonne performance dans les dimensions de la libre circulation des personnes et l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques. Par contre, sa performance par rapport aux autres dimensions de l'indice demeure plutôt faible en comparaison avec les pays les plus performants de la CEDEAO.

## 6- QUALITÉ DE SIGNATURE

### 6.1 Climat des affaires

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2018 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 144<sup>ème</sup> rang sur 190 pays, contre 150<sup>ème</sup> l'année dernière, soit une progression de six (06) places. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'in-

vestissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Sur les trois précédentes années, le pays avait gagné 14 places dans le classement sur la qualité du climat des affaires ; soit 164<sup>ème</sup> rang en 2015 et 150<sup>ème</sup> rang en 2017 avec 49,57 DTF (distance to frontier).

**Tableau 21. Les textes en vigueur pour le climat des affaires au Niger**

Indicateur	Textes en vigueur	Indicateurs
<b>Créer une entreprise</b>	Mise en place de la maison de l'entreprise ; adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement <i>Doing Business</i> ; adoption du décret N°2017-284 supprimant le capital minimum et le recours aux notaires pour la création d'une société anonyme à responsabilité limitée (SARL) ; simplification des procédures et la réduction des délais de création ou d'installation d'entreprise conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).	Le nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise est de 3 jours. Le nombre de procédure est de 3 et 7 jours respectivement pour les hommes et les femmes pour un coût moyen s'élevant à 8,1 % du revenu par habitant (360 \$). Il faut un capital minimum de 11,8 % du revenu par habitant pour créer une entreprise, soit environ 17500 F.
<b>Permis de construction</b>	Décret 2018-225 du 30 mars portant réduction à 7 jours du délai d'obtention de l'autorisation de construire à travers la tenue hebdomadaire des sessions de la commission de permis de construire. Réduction à moitié du coût d'obtention de l'autorisation de construire. Elaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation.	Le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de 11 pour un délai de 91 jours. L'indice de contrôle de la qualité de la construction de 6,0 (le score le plus élevé est de 15 au monde selon <i>Doing business</i> ).
<b>Accès à l'électricité</b>	la création et l'opérationnalisation du Guichet Unique dédié au raccordement à l'électricité des PME ; la création et l'opérationnalisation d'une Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) qui permet entre autres de surveiller la performance de la société de distribution de l'énergie.	Le nombre total des procédures nécessaires pour obtenir un raccordement électrique est de 4 pour un délai de 68 jours.
<b>Enregistrement de propriété</b>	Réduction du délai de traitement d'un dossier de transfert de titre foncier de 30 jours à 7 jours. Suppression des frais d'enregistrement des statuts de l'entreprise.	Le nombre total de procédures exigées par la loi pour l'enregistrement des biens est de 4. Le coût d'enregistrement s'élève à 7,6 % du bien. Avec un score de 58,06 (52,6 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) le Niger est classé 111 <sup>ème</sup> en matière de transfert de propriété selon <i>Doing business</i> .
<b>Accès au crédit</b>	Loi n°2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC). Adoption de la stratégie nationale 2015-2019 de finance inclusive qui a pour objectif d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel.	Le score du Niger en matière d'indice de fiabilité des garanties est de 53,72, contre une moyenne de 51,61 en Afrique subsaharienne. Par contre, seul 0,3 % des individus et d'entreprises est enregistré dans un registre centralisé privé d'information au cours des 5 dernières années, contre une moyenne de 7,0 % en Afrique subsaharienne.
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>	Un code minier et un code pétrolier définissent les procédures simplifiées d'octroi des permis de prospection, de recherche et d'exploitation, et qui prévoient des dispositions fiscales spécifiques accordant des avantages particuliers aux investisseurs minoritaires et étrangers.	Le Niger est classé 149 <sup>ème</sup> pays en matière de protection des investisseurs minoritaires pour un score de 40,0, contre une moyenne de 44,55 en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants ne dépasse pas 1 sur une échelle allant jusqu'à 10.

<b>Facilité pour payer les taxes</b>	Mesures pour la déclaration et le paiement des impôts et les taxes en ligne, à travers l'adoption de l'arrêté n°0042MF 19 janvier 2018 relatif à la création de guichets supplémentaires à la Direction générale des impôts. Adoption de l'arrêté N°0151 portant modalités de transfert de titres fonciers. Circulaire n°0090/DGD/PSW du 6 avril 2016 sur la mise en application du paiement électronique des droits et taxes liquidés en douane. Exonération totale des droits et taxes de douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les matériels, matériaux, équipements et outillages importés et concourant directement à la réalisation du programme d'investissement agréé.	Le Niger détient un indice de 54,49 et est classé 161 <sup>ème</sup> pays en termes de facilité du paiement des taxes et impôts. L'indice des processus postérieurs à la déclaration d'impôts est de 38,0 contre une moyenne de 54,6 en Afrique subsaharienne.
<b>Facilité d'exportation</b>	Elaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export. Arrêté n° 088/MC/PSP/MT/MF du 17 décembre 2014 portant sur les documents exigibles à l'importation et l'exportation des marchandises. Arrêté N°0090 du 22 décembre 2014 relatif au transport public de marchandises, aux types de contrôle routier aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger.	Le Niger possède un indice de 65,40 en termes de facilité des échanges transfrontaliers, contre une moyenne de 53,59 en Afrique subsaharienne. Le coût lié au respect des procédures d'exportation est de 391 \$ pour un délai de 48h et celui lié au respect des procédures d'importation est de 460 \$ pour un délai de 78h.
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>	Création du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey par Décision N°0014/CCIAN/PDT/2014 du 5 décembre 2014. Ce centre permet entre autres d'accélérer le processus de règlement des litiges commerciaux à travers la médiation et l'arbitrage. Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Le score du Niger en termes de facilité d'exécution des contrats est de 53,77 (119 <sup>ème</sup> pays). L'indicateur de qualité des procédures judiciaires est de 7,5 sur une échelle allant jusqu'à 18. Par ailleurs, le temps nécessaire pour le règlement d'un différend est de 380 jours pour un coût d'environ 2,858,067 FCFA.
<b>Résolution d'insolvabilité</b>	Adoption de la loi N°2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement de petits litiges en matières commerciale et civile.	Le nombre d'année de recouvrement des insolvabilités est de 5 ans, contre une moyenne de 2,9 ans en Afrique subsaharienne. Le coût de recouvrement est de 18 % de la valeur du patrimoine. Le taux de recouvrement est de 21 %.
<b>Résolution des faillites</b>	Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Voir les dispositions de la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger
<b>Règles pour embaucher et licencier</b>	Loi N°2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger. Il s'agit d'un code qui régit les rapports entre employeurs et travailleurs au Niger.	Voir disposition de la convention collective interprofessionnelle, en application de l'article 75 de la loi n°. 62-12 du 13 juillet 1962 instituant un code du travail de la République du Niger.

Source : *Doing business, Maison de l'entreprise de Niamey*

Toutefois, en matière d'indicateur de gouvernance, le Niger obtient de faibles scores. Ainsi, en 2017, le Niger est passé de la 101<sup>ème</sup> place en 2016 à la 112<sup>ème</sup> place de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, reculant ainsi de onze places. Selon Transparency International, en dépit des engagements des hautes autorités du pays, la corruption gagne du terrain au Niger « au regard des différents scandales révélés non seulement par la presse mais aussi et assez souvent par la justice ».

Pour lutter contre la corruption, les autorités ont lancé plusieurs initiatives dont l'institution d'un organe de lutte contre la corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), la mise en place d'un Bureau Informations-Réclamations, la lutte contre la Cor-

ruption et le Trafic d'Influence dans le secteur judiciaire. Le président de la République a lancé en 2017 une campagne anti-corruption « Mai Boulala » en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la responsabilisation au Niger. Enfin, en janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, suivi d'un plan d'action triennal visant à renforcer la prévention, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption.

## 6.2 Gouvernance financière

En matière de gouvernance financière, le Niger mène depuis plus d'une décennie, une réforme de son système de gestion des finances publiques (SGFP) pour le rendre plus performante. Des avancés sont

à noter :

- La transparence des règles sur les affectations budgétaires pour les administrations décentralisées;
- L'information accessible au public,
- L'approbation du budget par l'Assemblée nationale;
- La qualité des rapports sur la dette.

Dans la même lancée, en 2016, le pays a transposé dans la législation nationale, les directives de l'UE-MOA en matière de finances publiques et a adopté les textes d'application. En outre, le gouvernement a adopté en mars 2017 son quatrième programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP 2017-2020) pour notamment, renforcer le SGFP. Ce programme vise à :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élargissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ;
- Améliorer la gestion de la dette ;
- Accroître la transparence de la gestion des sec-

teurs des mines et du pétrole

- Favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier en vue de diversifier l'économie.

Ainsi, en matière de mobilisation des ressources financières, des réformes sur la modernisation de l'administration fiscale ont été prises. Il s'agit du guichet unique de dédouanement de véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation des directions générales des impôts et de la douane. Ces réformes visent à élargir l'assiette fiscale, réduire les exonérations et renforcer le maillage fiscal territorial. Sur le plan des dépenses publiques, les réformes visent à améliorer l'efficacité des dépenses, la gestion de la dette et la gestion du budget par programmation.

### **6.3 Notations financières**

Le Niger ne fait pas encore l'objet de notation des agences de notation financière comme Moody's, Standard and Poor's ou Fitch. Le pays est cependant engagé dans un processus avec l'agence de notation Moody's depuis avril 2019 pour être noté et ce processus est actuellement dans sa phase finale.

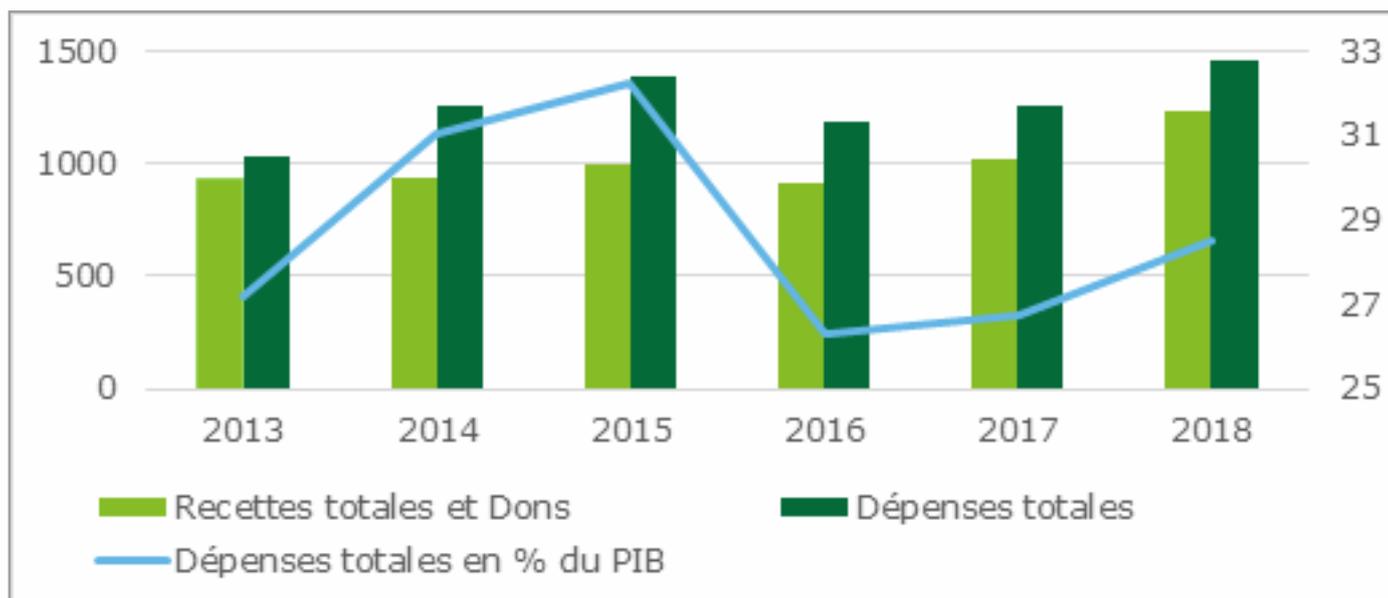
### 7.1 Budget

#### 7.1.1 Dépenses et recettes

L'écart entre les recettes et les dépenses publiques se réduit, au Niger, depuis 2016 après s'être creusé de 2013 à 2015. Depuis 2017, les performances des

régies financières s'améliorent et le Gouvernement prend des mesures pour maîtriser les dépenses (recrutement uniquement dans les secteurs prioritaires, contrôle des agents contractuels de l'Etat, etc.).

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes publiques au Niger, 2013-2018



Source : Ministère des Finances

#### 7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2017, les recettes totales (dons compris), qui représentent 21,6 % du PIB, ont progressé de 12 % et ont reflété une accélération des dons (+25,9) et des recettes non fiscales (+74,2 %). Quant aux dépenses publiques, elles ont moins progressé que les recettes publiques. En effet, les dépenses publiques totales ont enregistré une augmentation de 6,9 % en 2017 pour représenter 26,9 % du PIB. Cette légère hausse des dépenses est imputable à la variation des dépenses d'investissement (+7,3 %) et des dépenses courantes (+5,9 %) liée en partie aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires. Les

dépenses consacrées à la sécurité et au programme alimentaire ont augmenté, respectivement, de 2,6 % et 2,4 % du PIB entre 2011 et 2017.

Cette situation des finances publiques fait apparaître une amélioration du solde budgétaire global (y compris les dons) qui passe de - 6,1 % du PIB en 2016 à - 5,2 % en 2017. En revanche, le déficit global hors dons s'est situé à 12,5 % en 2017, contre 12,1 % en 2016. Toutefois, selon les prévisions, le déficit du solde budgétaire devrait être réduit à 5,9 % en 2018 compte tenu de la hausse des recettes fiscales induites par les différentes réformes visant à élargir l'assiette fiscale, à réduire les exonérations et à renforcer le maillage fiscal territorial.

Tableau 22. Présentation détaillée des dépenses et recettes publiques au Niger, en milliards de FCFA

<b>Revenus et dons</b>	<b>1010,70</b>
<b>Revenus totaux</b>	668,50
<b>Revenus des taxes</b>	619,90
<b>Taxes directes</b>	
<b>Dont taxes sur le pétrole</b>	
<b>Taxes indirectes</b>	
<b>Revenus non issus des taxes</b>	48,60
<b>Contributions Sécurité Sociale</b>	
<b>Autres</b>	
<b>Dont dividendes d'entreprises publiques</b>	
<b>Dons</b>	342,20
<b>Projets</b>	201,10
<b>Programmes</b>	141,10
<b>Dépenses totales</b>	1263,60
<b>Dépenses courantes</b>	663,50
<b>Salaires et compensations</b>	269,70
<b>Sécurité Sociale</b>	
<b>Transferts et autres</b>	327,30
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	
<b>Intérêts dus</b>	49,90
<b>Sur dette domestique</b>	33,5
<b>Sur dette extérieure</b>	16,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	600,00
<b>Sur ressources domestiques</b>	249,60
<b>Sur ressources extérieures</b>	350,6
<b>Prêts nets</b>	0,00
<b>Balance primaire<sup>1</sup></b>	-194,70

Source : Ministère des Finances

### 7.1.3 Présentation du budget par postes de dépenses

Les dépenses sociales (éducation, santé, développement rural, infrastructures) font partie des priorités du Gouvernement du Niger en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement économique et social. L'éducation est le secteur le plus financé par les ressources de l'Etat. Avec un montant de 254,39 milliards de FCFA en 2018, le budget alloué au secteur de l'éducation représente

13 % du budget global de l'Etat du Niger. La santé, bien qu'elle soit une dimension importante du développement a reçu 6,5 % du budget total de l'Etat (2018). Toutefois, malgré la faiblesse des ressources allouées au secteur de la santé, les indicateurs sanitaires ont connu une amélioration sensible. L'espérance de vie est estimée à 58 ans, et la couverture sanitaire s'est légèrement améliorée. Le développement rural a exceptionnellement bénéficié de 13,8 % du montant total du budget en 2018.

<sup>1</sup> Revenus (sans les dons) moins les dépenses (sans les intérêts et les investissements à venir).

Tableau 23. Présentation du budget total par postes de dépenses, en milliards de FCFA et en %

<b>A. DEPENSES SECTORIELLES</b>						
<b>SECTE URS</b>	<b>Réal. 2017</b>	<b>Poids 2017</b>	<b>PLF2018</b>	<b>POIDS 2018</b>	<b>PLF2019</b>	<b>POIDS 2019</b>
Education	229,11	22%	254,39	24%	279,48	27%
Sécurité	183,07	18%	236,36	23%	194,67	19%
Dev. Rural & séc. Alim.	177,76	17%	262,17	25%	227,38	22%
Régies financières	82,28	8%	74,41	7%	50,10	5%
Consolidation des Institutions démocratiques	106,09	10%	106,53	10%	105,11	10%
Energ. & Infra.	100,54	10%	173,72	17%	239,85	23%
Santé	78,27	8%	123,33	12%	137,43	13%
Hydr. rurale & urb.	40,52	4%	49,38	5%	54,14	5%
Autres	42,63	4%	75,79	7%	65,53	6%
<b>TOTAL A</b>	<b>1040,27</b>	<b>100%</b>	<b>1 356,09</b>	<b>130%</b>	<b>1 353,69</b>	<b>130%</b>
<b>B. DEPENSES D'ORDRE ET CHARGES COMMUNES</b>						
Dépenses fiscales	246,54	61%	213,28	53%	310,61	77%
Dette publique	114,77	29%	228,94	57%	290,76	72%
Charges communes	40,78	10%	102,56	26%	95,70	24%
<b>TOTAL B</b>	<b>402,09</b>	<b>100%</b>	<b>544,77</b>	<b>135%</b>	<b>697,06</b>	<b>173%</b>
<b>TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)</b>	<b>1442,36</b>	<b>100%</b>	<b>1 900,86</b>	<b>100%</b>	<b>2 050,76</b>	<b>100%</b>

Source : Ministère des Finances

## 7.2 Politique fiscale

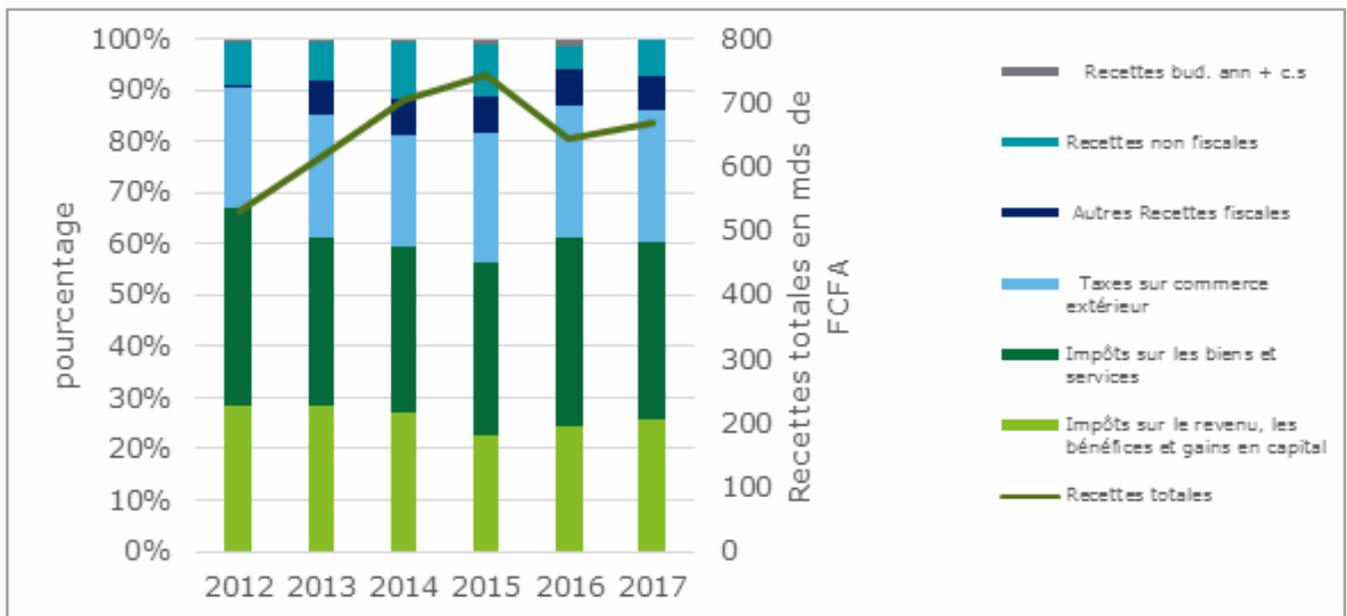
### 7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Dans le cadre de la loi de finances 2018, le gouvernement du Niger a pris des mesures fiscales qui permettent d'améliorer le recouvrement de recettes fiscales à au moins 0,6 % du PIB. Il s'agit notamment de :

- Appliquer le taux réduit de la TVA (5 %) à des biens précédemment exemptés conformément aux normes de l'UEMOA ;
- Appliquer le taux standard de la TVA (19 %) aux intrants et emballages industriels précédemment exemptés au titre du code de l'investissement et aux services de transport ;
- Mettre en place une taxe d'habitation progressive.

Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités nigériennes ont mis en place un plan de modernisation de l'administration fiscale. Il s'agit de l'instauration du guichet unique de dédouanement de véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation de la Direction générale des impôts, avec notamment l'installation du logiciel mondial SISIC. Ces réformes devront se traduire par des gains de recettes tangibles. La loi de finances 2018 consacre un assainissement des finances publiques avec une réduction du déficit budgétaire de base qui passera à 3,9 % du PIB (contre 4,6 % en 2017), une hausse des recettes fiscales de 0,5 % du PIB soutenue par des mesures concrètes (telles que la réduction des exonérations de TVA, le contrôle plus strict des incitations à l'investissement et les impôts minimums) et une limitation des dépenses.

Figure 10. Recettes du budget général décomposées par source



Source : Ministère des Finances

### 7.2.2 Recettes des administrations publiques type Santé, Chômage et Retraite

Le régime nigérien de sécurité sociale des travailleurs salariés géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les travailleurs salariés et le Fonds National de Retraite (FNR). La CNSS couvre trois branches d'activités sociales à savoir :

- Les prestations familiales (en charge des prestations de maternité) ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les pensions (invalidité, vieillesse, décès).

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le régime de sécurité sociale mais peuvent adhérer volontairement au risque accidents du travail. Le FNR gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur public. Géré par l'État, sous la tutelle financière du Ministère des Finances, il verse des prestations principalement pour les branches Retraite, Invalidité et congé maladie et Survivants. En 2018, les recettes du FNR sont estimées à 8,5 milliards de FCFA.

### 7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Dans le cadre de la loi de finances 2018, un certain

nombre de mesures fiscales ont été approuvées par le parlement. Ces nouvelles mesures fiscales portent sur l'impôt sur les bénéfices (ISB), l'impôt synthétique (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur les activités financières (TAFI), la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE), l'inscription des droits fixes pétroliers dans la loi de finances. En outre, il est procédé au rapatriement des dispositions fiscales dérogatoires contenues dans divers textes sectoriels.

En matière d'impôt sur les bénéfices (ISB), les mesures proposées visent à instituer le cadre fiscal du crédit-bail dans la législation fiscale et à limiter la déductibilité des frais de siège engagés par les sociétés mères au profit de leurs filiales ou succursales. En matière d'impôt synthétique, la loi de finances 2018 propose de rehausser les seuils d'imposition aux différents Régimes du système fiscal. Cela permettra de faire relever désormais du régime de l'impôt synthétique des contribuables assujettis jusqu'à au régime réel simplifié et se trouvant en situations chroniques de crédits TVA.

En matière de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les mesures fiscales proposées se rapportent à l'exigibilité de la TVA en matière de crédit-bail, à l'abrogation des dispositions relatives à l'application de la TVA au secteur bancaire, à la réduction du taux de la TVA applicable au transport terrestre de personnes et

de marchandises et à l'institution d'un minimum de paiement pour les entreprises du secteur de commerce-distribution.

En matière de taxe sur les activités financières, la loi de finance prévoit l'institution d'une taxe sur les activités financières en lieu et place de la TVA pour le secteur bancaire. Cette proposition découle de la transposition des dispositions de la directive N°02/98/CM/UEMOA portant sur l'harmonisation des législations des Etats membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Le rétablissement de la taxe sur la terminaison du trafic international entrant, abrogée par la loi n°2017-82 du 28 novembre 2017, est proposé pour l'année budgétaire 2018.

En matière de régimes dérogatoires, il est proposé le rapatriement des mesures fiscales dérogatoires contenues dans les différents régimes sectoriels. La consolidation de l'ensemble des dispositions fiscales, dans un document unique, représente un gage d'un meilleur rendement du dispositif fiscal et d'une gestion plus rationnelle et efficace des régimes dérogatoires.

En matière de fiscalité pétrolière, la mesure prévoit l'inscription des droits fixes pétroliers dans la Loi de Finances.

### **7.3 Projet de loi de finances**

La loi de finances pour l'année 2019 prévoit un budget annuel global de 2 050,76 milliards de FCFA. Il affiche une hausse de 78,79 milliards de FCFA et 4 % en valeur relative par rapport à celui de 2018 qui est de 1 971, 97 milliards de FCFA. Cette loi de finances

équilibrée en recettes et en dépenses est répartie dans ses grandes lignes comme suit : 20,49% pour l'éducation nationale, 16,92% consacrés au développement rural et à la sécurité alimentaire, 14,39% pour la sécurité et 10,16% pour la santé.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit d'ajuster les impôts et les taxes existantes mais aussi d'introduire de nouvelles impositions. Au total, cent dix (110) nouvelles mesures y sont introduites et elles rapporteraient 14 milliards de FCFA. Parmi les mesures citées dans ce projet, il y a l'élargissement de l'assiette fiscale à « toute personne physique ou morale qui exerce une activité entrant dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, inférieur à 100 millions de francs CFA (150 mille euros) ». Cela signifie que « l'impôt synthétique » va s'appliquer aux petites et microentreprises. Des barèmes sont ainsi établis et seront appliqués dès janvier 2019.

La loi de finances 2019 compte introduire aussi une nouvelle taxe sur les transactions financières. Cette taxe concerne « les banques et établissements financiers, les personnes physiques ou morales qui réalisent des opérations d'intermédiation financière, les agents de change, les changeurs, escompteurs et remiseurs ».

Enfin, le projet de la loi de finances prévoit également une taxe sur les appels internationaux entrants à raison de 88 FCFA (0,13 euro) par minute, à l'exception des utilisateurs 4G, dont la taxe reste inchangée à 50 FCFA (0,075 euro).



## 8- FACTEURS DE RISQUE

### 8.1 Risques politiques et sécuritaires

---

Depuis les élections générales de 2016, la situation politique intérieure s'est normalisée et apaisée. L'opposition, malgré les irrégularités dénoncées lors du processus électoral, participe à la vie politique. Cependant, la situation reste toujours très fragile à cause des attaques terroristes récurrentes de Boko Haram, à la frontière Sud-Est avec le Niger, et des groupes djihadistes et de narcotrafiquants dans les régions de Tillabéry et Nord Tahoua. Cette situation entraîne des crises sociales et humanitaires avec des accueils de réfugiés, estimés à 300 000 personnes.

En conséquence, le gouvernement a prorogé l'état d'urgence dans ces régions, a accru les moyens des forces de défense et de sécurité et mis en place une nouvelle opération militaire dans le cadre de la force mixte d'intervention du G5 Sahel. Selon des estimations, la hausse des dépenses de défense et d'accueil des réfugiés dans le cadre des interventions militaires aurait un coût annuel de 220 milliards de FCFA, soit environ 5 % du PIB. Elle réduira d'autant les ressources disponibles pour financer des investissements en faveur du développement économique.

### 8.2 Risques sociaux

Au plan social, la situation a été émaillée par des revendications sociales ces deux dernières années, notamment des tensions sociales autour de la loi de finances 2018 qu'une coalition d'organisations syndicales et de la société civile jugent « antisociale ». Les mesures dénoncées sont entre autres la création d'une taxe d'habitation, le rehaussement du taux de l'impôt synthétique (IS) de 2 à 5 % pour les activités commerciales et de 3 à 7 % pour les prestations de service, l'extension de l'assiette de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur le secteur du transport routier des marchandises et des voyageurs, la réévaluation du prix de base de cession des terrains relevant du domaine privé de l'État ainsi que l'institution de l'aposition d'un droit de timbre de 200 FCFA sur tout document légalisé sous peine de nullité.

### 8.3 Risques macroéconomiques

Au plan macroéconomique, le Niger a certes enregistré de bonnes performances, sous l'effet de l'accroissement de la demande et des investissements dans les domaines des infrastructures routière, énergétique et aéroportuaire. La croissance économique s'est consolidée à 4,9 % en 2017 grâce à la bonne tenue du secteur agricole (due à des conditions météorologiques favorables et à l'expansion des cultures irriguées) et à l'amélioration de l'offre d'énergie électrique et de ses retombées positives sur le secteur industriel.

Toutefois, les cours des produits de base et la situation sécuritaire dans la région sont des facteurs de risques négatifs. Les menaces sécuritaires ainsi que la faiblesse des cours mondiaux du pétrole et de l'uranium affectent l'environnement économique. En effet, la forte dépendance du budget de l'Etat à l'égard des recettes tirées du secteur extractif le rend plus vulnérable à l'évolution des prix et de la production de matières premières.

### 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

En 2017, la situation des finances publiques a été ouvent marquée par des pertes en recettes (fiscales notamment), ainsi qu'un dépassement des prévisions de dépenses pour les besoins de défense et de sécurité. Cela pourrait avoir une influence sur la dynamique des réformes en cours et sur la réalisation d'importantes actions prévues dans le Programme de développement économique et social (PDES) 2017-2021. En raison de l'évolution des dépenses publiques, le Niger a enregistré un déficit budgétaire global (dons y compris) estimé à -5,7 % du PIB en 2017 en raison de la chute des prix de l'uranium et du pétrole, principales recettes à l'exportation de son économie, mais également de la hausse des dépenses inhérentes aux mesures sécuritaires et aux crises sociales et humanitaires (plus de 23 % en

moyenne).

L'étroitesse du budget de l'État ainsi que son instabilité pénalisent fortement les politiques de développement alors que le pays fait face à des enjeux socioéconomiques considérables, notamment en raison de sa croissance démographique qui est parmi les plus élevées au monde. L'essentiel des réformes touchant aux finances publiques porte sur une meilleure mobilisation des ressources domestiques. Il s'agit, notamment, de rationaliser les exemptions fiscales et les exemptions de droit de douane qui grèvent le budget, empêcher la fraude sur la commercialisation des produits pétroliers, améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts et mener des contrôles sur le paiement de l'impôt sur le revenu et de la TVA. À court terme, malgré une rationalisation des dépenses courantes, le programme prévoit une augmentation du déficit budgétaire à 7,4 % du PIB en 2017 pour permettre un redressement des dépenses d'investissement. La convergence du solde budgétaire vers la cible de 3 % du PIB fixée par l'UEMOA n'est pas envisagée avant 2020.

Enfin, le FMI prévient de son côté que des déficits modérés de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître en raison de chocs négatifs qui seraient difficiles à compenser par des mesures supplémentaires d'assainissement budgétaire ou pour lesquels il serait ardu de financer sur les marchés obligataires régionaux qui se tendent à nouveau.

## 8.5 Risques sanitaires

Le Niger fait souvent face à des épidémies de méningite, de rougeole et de choléra qui sont prises en charge par le ministère de la santé publique à travers le comité national de gestion des épidémies. En 2016, le Niger a connu l'épidémie de la fièvre de la vallée du Rift qui s'est traduite par une forte mortalité et un grand nombre d'avortements chez les bovins, petits ruminants et camelins dans le district de Tassara, dans la vallée de Maya (Département de Tchintabaraden, Région de Tahoua) ainsi que des décès dans la communauté dans un tableau de fièvre avec hémorragie et ictère.

Selon le ministère de la santé publique (2016) des faiblesses majeures pénalisent le système de santé nigérien. Il s'agit entre autres de l'émergence des pratiques néfastes comme la vente illicite des médicaments et la création anarchique des structures privées de santé du fait de l'application insuffisante des textes législatifs et réglementaires ; du faible développement de la biologie médicale et du laboratoire ; ainsi que du faible taux de couverture sanitaire de la population qui est seulement de 48,5 %.

## 8.6 Risques environnementaux

Les risques liés aux chocs climatiques et environnementaux (poches de sécheresse, inondations, arrêts précoces des pluies, etc.) peuvent compromettre les bonnes perspectives économiques qui reposent essentiellement sur l'accroissement des récoltes agricoles et accentuer les situations d'insécurité alimentaire. La production intérieure provient en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et le manque d'intrants, ainsi qu'un important déficit en infrastructure, freinent la croissance de la productivité.

Par ailleurs, avec 80 % de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, et la progression du désert de 200 000 hectares par an, le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique dont les manifestations les plus visibles sont : (i) la dégradation prononcée des terres ; (ii) une faible préservation de la biodiversité ; et (iii) des difficultés à mettre en place une gestion durable des terres et des eaux ayant un impact sérieux sur l'agriculture. Par exemple, le fleuve Niger, de même que le lac Tchad sont fortement menacés d'ensablement, voire de disparition. Pour y faire face, le Niger a adopté en 2017 une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui met l'accent sur la gestion durable des terres et de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables.

## 9- SITUATION DE LA DETTE

### 9.1 Description générale de la dette publique

#### 9.1.1 Image globale

L'encours de la dette publique du Niger est évalué à 1 969,4 milliards de FCFA (soit 41,7% du PIB) au 31 décembre 2017, contre 1 793,0 milliards de FCFA à

fin septembre 2016 (soit 39,7% du PIB). Il est composé de 1 404,9 milliards de FCFA de dette extérieure et de 564,5 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 24. Evolution de la dette nigérienne

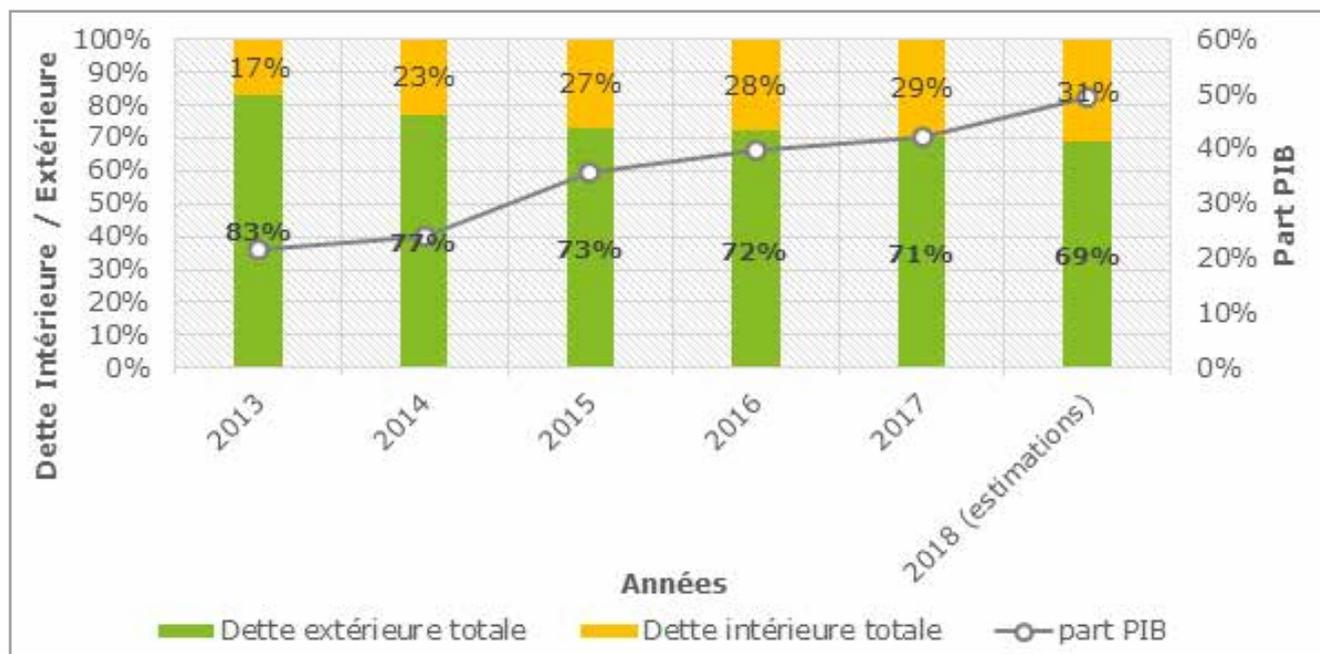
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)
<b>Dette totale (% du PIB)</b>	21,6	24,1	35,8	39,7	41,7	49,4
<b>Dette totale (en valeur, FCFA)</b>	819,8	980,9	1 535,9	1 793,0	1 969,4	2 537,8
<b>Restant due</b>	804,9	965,9	1 530,6	1 787,7	1 986,2	2 533,4
<b>Arriérés</b>	14,9	14,9	5,3	5,3	5,8	4,3
<b>Dû</b>	93,0	98,1	108,2	269,9	296,7	548,2
<b>Payé</b>	78,1	83,2	102,9	264,6	290,9	543,9
<b>Dette extérieure totale</b>	682,6	756,6	1 124,1	1 292,4	1 404,9	1 744,9
<b>Restant due</b>	682,6	756,6	1 124,1	1 292,4	1 404,9	1 744,9
<b>Arriérés</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Dû</b>	23,2	30,5	38,3	46,4	42,8	57,8
<b>Payé</b>	23,2	30,5	38,3	46,4	42,8	57,8
<b>Dette intérieure totale</b>	137,3	224,3	411,7	500,7	564,5	792,8
<b>Restant due</b>	122,4	209,4	406,4	495,4	581,3	788,5
<b>Arriérés</b>	14,9	14,9	5,3	5,3	5,8	4,3
<b>Dû</b>	69,8	67,6	69,9	223,5	253,9	490,4
<b>Payé</b>	54,9	52,7	64,6	218,2	248,1	486,1
<b>PIB nominal (prix courant)</b>	3 788,3	4 068,9	4 288,8	4 510,9	4 726,4	5 135,1

Source : BCEAO, Ministère des finances

En 2017, l'encours du portefeuille de la dette publique était composé de 71,3 % de dette extérieure et 28,7 % de dette intérieure. Le taux d'intérêt moyen

pondéré du portefeuille est de 2,9 %, à raison de 1,7 % pour la dette extérieure et 6 % au titre de la dette intérieure.

Figure 11. Evolution de la composition de la dette nigérienne et part du PIB



### 9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

La proportion de la dette publique arrivant à échéance dans un an est de 5,5%, dont 2,5% pour la dette extérieure et 13,0% pour la dette intérieure. Au total, 6,6 % de la dette arrive à échéance dans un an (court terme), 20,7 % dans 1 à 5 ans (moyen terme), et 72,7 % de la dette est à rembourser dans plus de 5 ans (long terme). Il est à signaler, par ailleurs, que

le portefeuille étant essentiellement constitué d'emprunts à taux d'intérêt fixe, il n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Le service de la dette publique effectivement payé au cours des quatre (4) trimestres de l'année 2017 se chiffre à 303,37 milliards de FCFA, réparti en raison de 42,84 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 260,53 milliards de FCFA pour la dette intérieure.

Tableau 25. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2013	Allocation 2018 (est)
<b>Court terme (&lt; 1 an)</b>	nd	7,6%	6,6%
<b>Moyen terme (1 à 5 ans)</b>	nd	1,9%	20,7%
<b>Long terme (&gt; 5 ans)</b>	nd	90,5%	72,7%
<b>Total</b>	Nd	100%	100%

Source : Ministère des finances

### 9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le tableau suivant indique les montants de dettes

qui doivent être remboursés à court terme. Pour chaque année, le montant indiqué est le niveau de dette à rembourser dans l'année qui suit.

**Tableau 26. Evolution des montants de dette devant être remboursés à court terme**

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
<b>Montant de dette extérieure à payer dans l'année</b>	30,5	38,3	46,4	42,8	57,8	90,5	95,3	120,3
<b>Montant de dette intérieure à payer dans l'année</b>	52,7	64,6	218,2	248,1	486,1	195,1	247,1	244,3
<b>Total</b>	83,2	102,9	264,6	290,9	543,9	285,6	342,4	364,6

Source : Ministère des finances

Au cours de l'année 2017, le montant total des remboursements effectifs de la dette publique s'élève à 543 milliards de FCFA, dont 57,8 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 486,1 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) s'est engagé à procéder au remboursement de la dette intérieure pour permettre à l'économie d'accroître le financement du secteur privé. En 2018, le montant de la dette intérieure à rembourser tombera à 195 milliards, soit une baisse de 60 % par rapport à 2017.

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1 Description de la stratégie

Le Niger a adopté une stratégie d'endettement 2017-2020 qui a pour principal objectif d'atténuer les risques de refinancement et de stabiliser, voire de réduire le coût de l'emprunt. Cette stratégie permet à l'Etat d'assurer les besoins de financement de tous les engagements en intégrant les contraintes et les risques potentiels afin d'éviter les décisions prises uniquement sur la base du coût ou des opportunités de court terme.

Cette stratégie est en phase avec la nouvelle politique proposée par le FMI et tient également compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD) qui constituent les créanciers privilégiés du Niger. L'objectif principal de cette réforme est de permettre aux pays de gérer efficacement leur dette, de préserver les garanties pour la viabilité de la dette et leurs incita-

tions pour l'emprunt concessionnel.

La stratégie d'endettement du Niger vise à diversifier les sources de financement avec un endettement dont la structure est constituée à 40 % de dette concessionnelle, 20 % de dette semi-concessionnelle, 5 % de dette commerciale extérieure et 35 % de recours au marché intérieur, y compris les ressources de la BOAD. Le plafond prévisionnel d'emprunt s'établirait en moyenne annuelle à 8 % du PIB sur la période 2017-2020. En effet, il devrait baisser de 10 % du PIB en 2017 pour se maintenir autour de 5,7 % du PIB en 2020.

La gestion de la dette est assurée par un comité interministériel créé en 2015. Il assure la tenue de réunions régulières, la fourniture d'un effectif complet au comité de soutien technique et l'obtention de la co-signature du ministère des Finances pour assurer la validité de toutes les conventions de prêts.

### 9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

L'analyse de la viabilité de la dette indique que le risque de surendettement du Niger était modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contractées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure. Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire inter-

national (FMI).

Cependant, la dette extérieure publique du Niger a relativement augmenté depuis 2010, en raison des programmes d'investissement prévus dans les plans de développement économique et social. En effet, le ratio de la dette extérieure en pourcentage du PIB est passé de 23 % en 2010 à 30 % du PIB en 2017.

Le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré », selon le nouveau cadre de viabilité de la dette. Les ratios dette publique extérieure/exportations et dette publique totale/PIB sont, respectivement, de 135 % et 39,5 % en valeur actualisée, soit des niveaux bien inférieurs aux seuils établis (cf. tableau ci-dessous). Pour rendre la dette du Niger plus viable, il est proposé de modifier les conditions imposées dans le programme pour l'ac-

cumulation de la dette extérieure, conformément à la politique du FMI relative aux limites d'endettement public : le plafond limitant la souscription et la garantie d'emprunts publics extérieurs non concessionnels doivent être remplacés par un critère de réalisation limitant la valeur actualisée de la dette extérieure garantie et contractée par l'État, à partir de la présente revue.

Les autorités nigériennes ont convenu, avec les services du FMI, de rester concentrées sur l'absorption des financements concessionnels accordés par les donateurs, qui ne doivent pas être évincés par la souscription de nouveaux emprunts. Un plafond de 225 milliards de FCFA (420 millions de dollars ou 4,3 % du PIB) en valeur actualisée a été fixé pour 2018.

**Tableau 27. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD**

	VA de la dette (pourcentage)		Service de la dette (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
<b>Politique médiocre</b>	30	140	10	14	35
<b>Politique moyenne</b>	40	180	15	18	55
<b>Politique solide</b>	55	240	21	23	70

Source : Ministère des finances

## 9.3 Dette extérieure

### 9.3.1 Les détenteurs

Le graphique infra présente la composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe

de créanciers à fin décembre 2017. La BOAD et le FAD sont les plus grands créanciers du Niger, détenant respectivement 17,1 % et 11,3 % de la dette extérieure du Niger, soit un portefeuille de dette respectif de 240 milliards de FCFA et 159 240 milliards de FCFA.

Figure 12. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers à fin décembre 2017 (%)

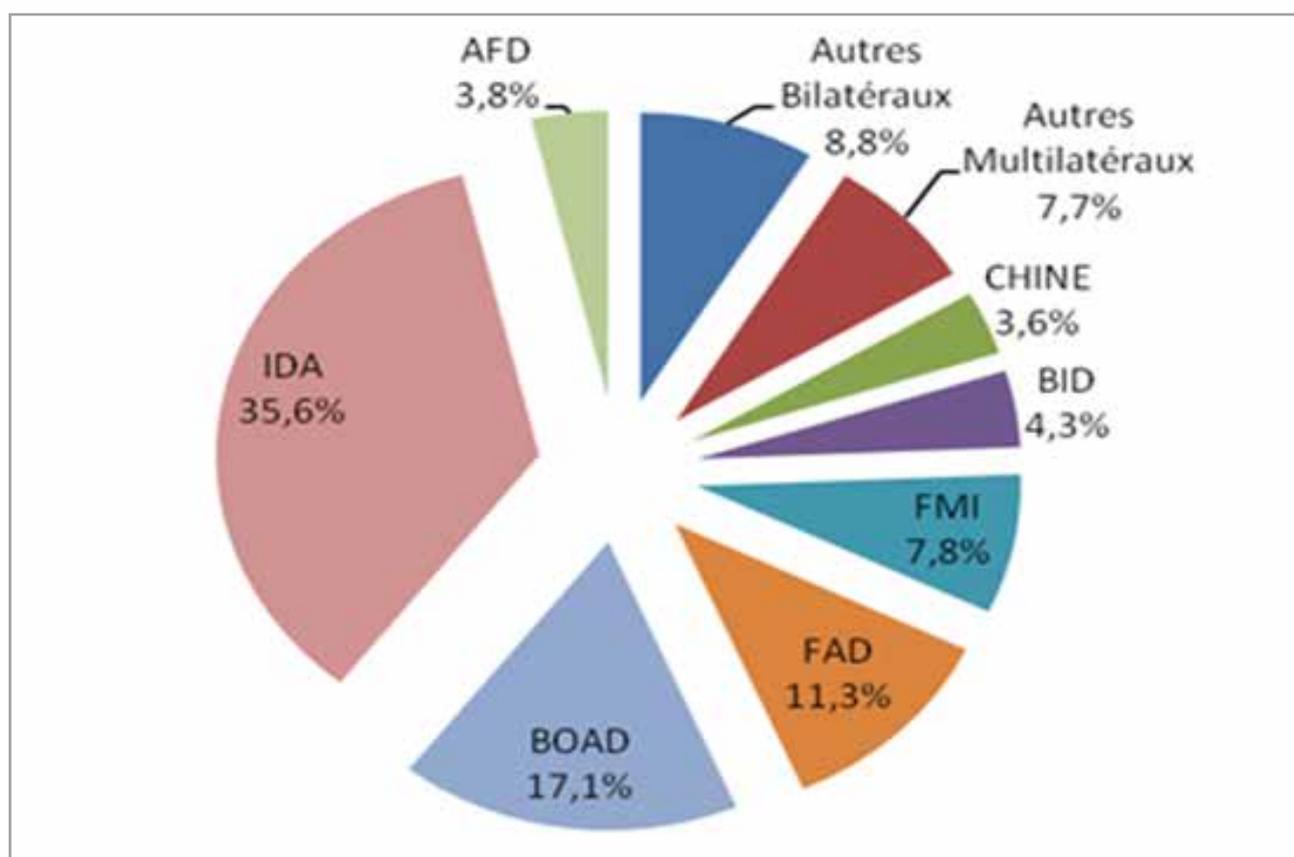


Tableau 28. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (estimations pour 2018)

	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	<b>1 744,9</b>	<b>100%</b>	<b>34,0%</b>
<b>Dette commerciale</b>			
<b>Bilatérale</b>	328,6	18,8%	6,4%
Dont France (AFD)	62,1	3,6%	1,2%
Dont Arabie Saoudite (FSD)	37,5	2,1%	0,7%
Dont Inde	39,0	2,2%	0,8%
Dont Chine	124,7	7,1%	2,4%
Autres Bilatéraux	65,3	3,7%	1,3%
<b>Multilatérale</b>	1 416,3	81,2%	27,6%
Dont FMI	116,6	6,7%	2,3%
Dont Banque mondiale - IDA	691,2	39,6	13,5%
Dont BAD/FAD	177,4	10,2	3,5%
Dont FIDA	53,7	3,1	1,0%
Dont BID	58,5	3,4	1,1%
Dont BOAD	245,0	14,0	4,8%
Autres multilatéraux	73,9	4,2	1,4%

Source : Ministère des finances

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le tableau suivant donne une vision complète de la dette due et de la dette payée au cours de 2017.

**Tableau 29. Détail de la dette due et de la dette payée (décembre 2017)**

	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
<b>Restant dû au 31 décembre 2016</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Tirage nouveau (décaissement 2017)</b>			149,09			13,08						162,17
<b>Service dû (2017)</b>	22,7	13,6	36,3	3,5	3,0	6,5				26,2	16,6	42,8
<b>Total</b>	22,7	13,6	36,3	3,5	3,0	6,5				26,2	16,6	42,8
<b>A maturité 2016</b>												
<b>Arriérés</b>												
<b>Service payé</b>	22,7	13,6	36,3	3,5	3,0	6,5				26,2	16,6	42,8
<b>Total</b>	22,7	13,6	36,3	3,5	3,0	6,5				26,2	16,6	42,8
<b>A maturité N-2</b>												
<b>Arriérés</b>												
<b>Restant dû au 31 décembre 2017</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Ministère des finances

En 2017, le gouvernement du Niger a payé un montant de 36,3 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale, contre 6,5 milliards FCFA pour la dette bilatérale. Le montant total payé au titre de la dette extérieure totale s'élève à 42,8 milliards de FCFA en 2017. Il est à noter que le montant total des décaissements effectifs, enregistré par la Direction de la Dette Publique, au cours de l'année 2017 s'élève à

162,17 milliards de FCFA reparti à raison de 149,09 milliards de FCFA pour les créanciers multilatéraux et 13,08 milliards de FCFA pour les bilatéraux.

### 9.3.3 Devises de la dette

Le tableau donne une vision détaillée de la dette en devises.

**Tableau 30. Détail de la dette en devises**

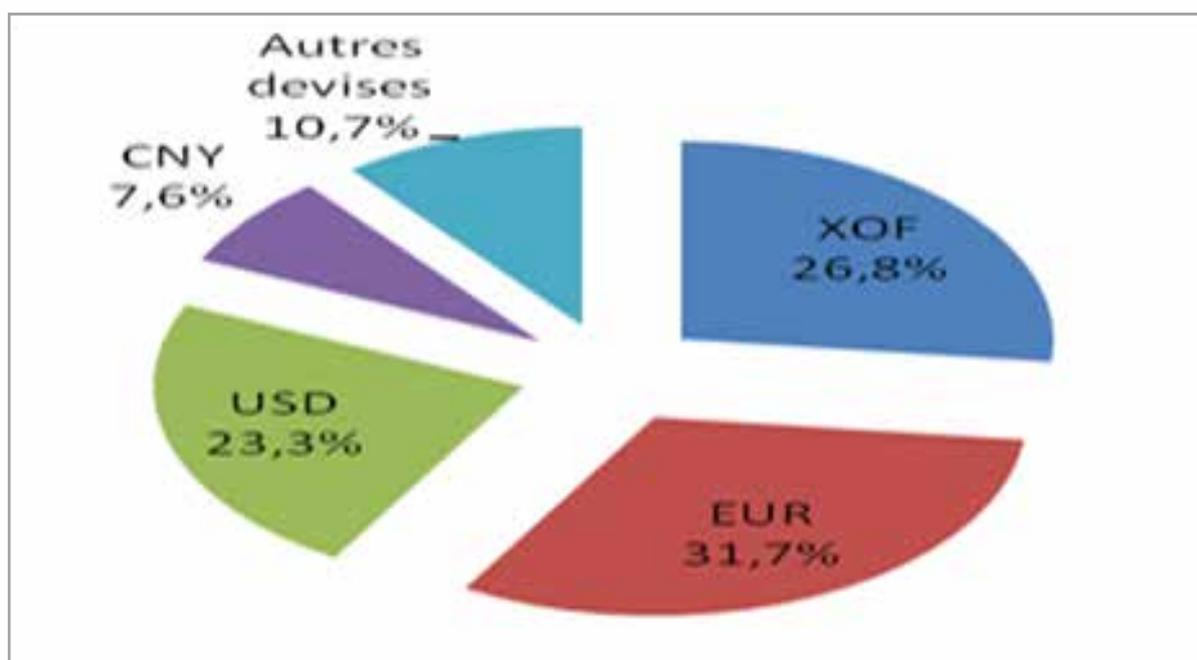
Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en milliards EUR	Distribution de la dette selon les devises
<b>FCFA</b>	963,741	1	963,7	655,95	1,469	48,4%
<b>EUR</b>	0,438	655,95	287,5	1	0,438	14,4%
<b>USD</b>	0,209	546,9	114,2	0,833	0,174	5,7%
<b>SDR*</b>	0,654	778,9	509,8	0,842	0,777	25,6%
<b>CNY</b>	0,602	84,1	0,6	0,128	0,077	2,5%
<b>Autres</b>	2,209	-	66,1	655,95	0,101	3,3%

Source : Ministère des finances

Il résulte que l'euro est la devise la plus importante du portefeuille de la dette extérieure avec 31,7%, soit 445,2 milliards de FCFA, suivi du FCFA avec 26,8%, soit 376,6 milliards de FCFA, et du dollar avec 23,3%, soit 327,0 milliards de FCFA. En tenant compte de la parité fixe FCFA-Euro, on peut relever que 41,5% du portefeuille de la dette extérieure est réellement exposé aux variations des taux de

change, en l'absence de changement de parité. Par rapport au risque de taux de change, il ressort qu'il porte essentiellement sur la dette extérieure. En tenant compte de la parité fixe entre l'euro et le FCFA, la proportion réelle de la dette publique exposée au risque de taux de change est de 41,5% au 31 décembre 2017, sous l'hypothèse du maintien de la parité fixe euro-FCFA.

**Figure 13. Répartition la dette extérieure par devises**



Source : Ministère des finances

\* Special Drawing Right : monnaie de référence du FMI

## 9.4 Dette intérieure

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette intérieure

du Niger représente 28,7 % de dette publique totale. Son montant s'élève à 564,5 milliards de FCFA, soit 11,8% du PIB. La dette intérieure est essentiellement composée des obligations à terme, soit 67,6% du cumul et des bons de trésor représentant 20,7% du portefeuille.

Tableau 31. Présentation de la situation au 31 décembre 2017

[Niger] situation au 31 décembre 2017	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2017
<b>Dette intérieure totale</b>	564,5	100%	11,8 %
<b>Titres publics</b>			
<b>Concours BCEAO</b>	20,9	3,6%	0,4%
<b>Bons du Trésor</b>	195,1	20,7%	2,6%
<b>OAT</b>	397,0	67,6%	8,4%
<b>Titrisation</b>	36,9	6,3%	0,8%
<b>Avances de Trésorerie</b>	5,0	0,9%	0,1%
<b>Arriérés</b>	5,8	1,0%	0,1%

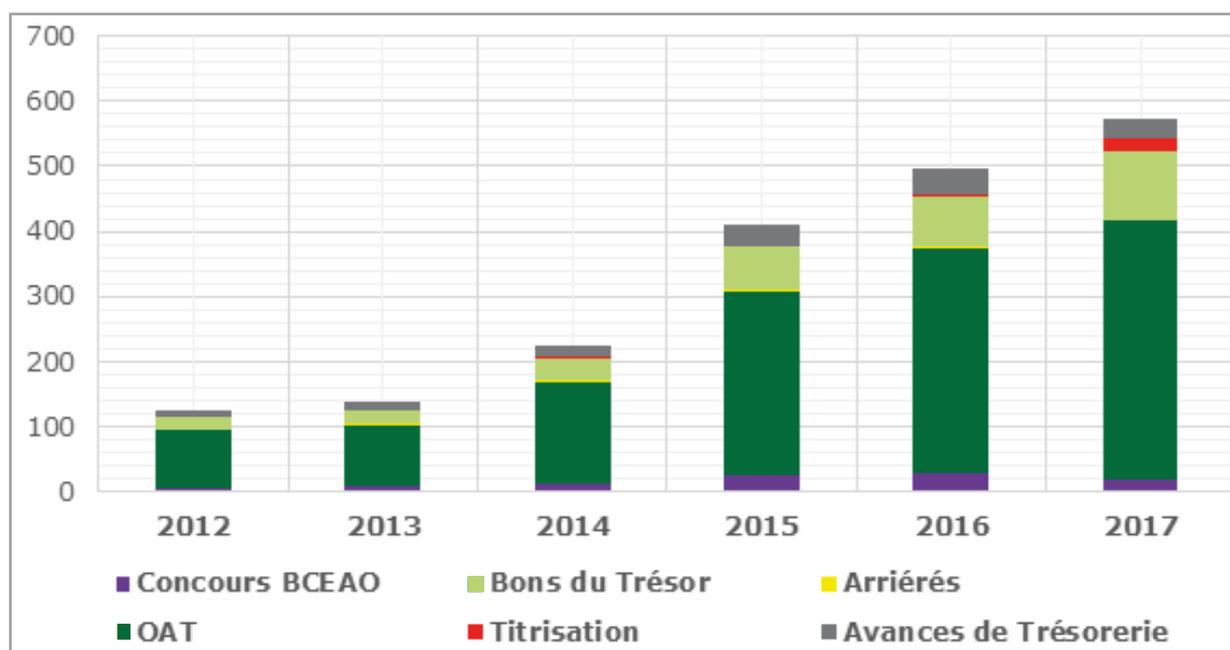
Source : Ministère des finances

### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué des obligations et bons du Trésor, des concours de la

Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), des produits de titrisation, des arriérés dus aux fournisseurs, et des avances auprès des banques locales.

Figure 14. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)



Source : Ministère des finances

### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette dû fin décembre 2017 était de 252,47 milliards de FCFA, la totalité étant pour le secteur non bancaire. De ce service de la dette, les intérêts représentaient 30,59 milliards de FCFA. 246,67 milliards de FCFA arrivaient à maturité en

2017, et 5,8 étaient des arriérés datant de 2015 repris.

Le service de la dette payé dans le courant de l'année 2017 s'est élevé à 248,06 milliards de FCFA, et le total de la dette due au 31 décembre 2017 était de 5,8 milliards de FCFA (arriérés de paiement, incluant les arriérés datant de 2015 repris – 5,3 – et nouveaux arriérés de 2016 – 0,5).

**Tableau 32. Situation des paiements de la dette intérieure (milliards de FCFA)**

	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
<b>(1) Service de la dette dû à fin décembre 2017</b>	0	0	0	221,88	30,59	252,47	221,88	30,59	252,47
<b>Dont arrivant à maturité en 2017</b>	0	0	0	216,08	30,59	246,67	216,08	30,59	246,67
<b>Dont arriérés datant de N-2 repris</b>	0	0	0	5,8	0	5,8	5,8	0	5,8
<b>(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2017</b>	0	0	0	217,47	30,59	248,06	217,47	30,59	248,06
<b>Au titre des maturités de 2017</b>	0	0	0	216,08	30,59	246,67	216,08	30,59	246,67
<b>Au titre des arriérés datant de 2016 repris</b>	0	0	0	1,39	0	1,39	1,39	0	1,39
<b>(3) Service de la dette restructurée</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au titre des maturités de 2017</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au titre des arriérés datant de 2016 repris</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2017 (1)-(2)-(3)</b>	0	0	0	5,8	0	5,8	5,8	0	5,8
<b>Dont arriérés datant de N-2 repris</b>	0	0	0	5,3	0	5,3	5,3	0	5,3
<b>Dont nouveaux arriérés de N-1</b>	0	0	0	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5
<b>(5) Restant dû fin dec. 2017</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(6) Total de la dette due 31 déc. 2017 (4)+(5)</b>	0	0	0	5,8	0	5,8	5,8	0	5,8

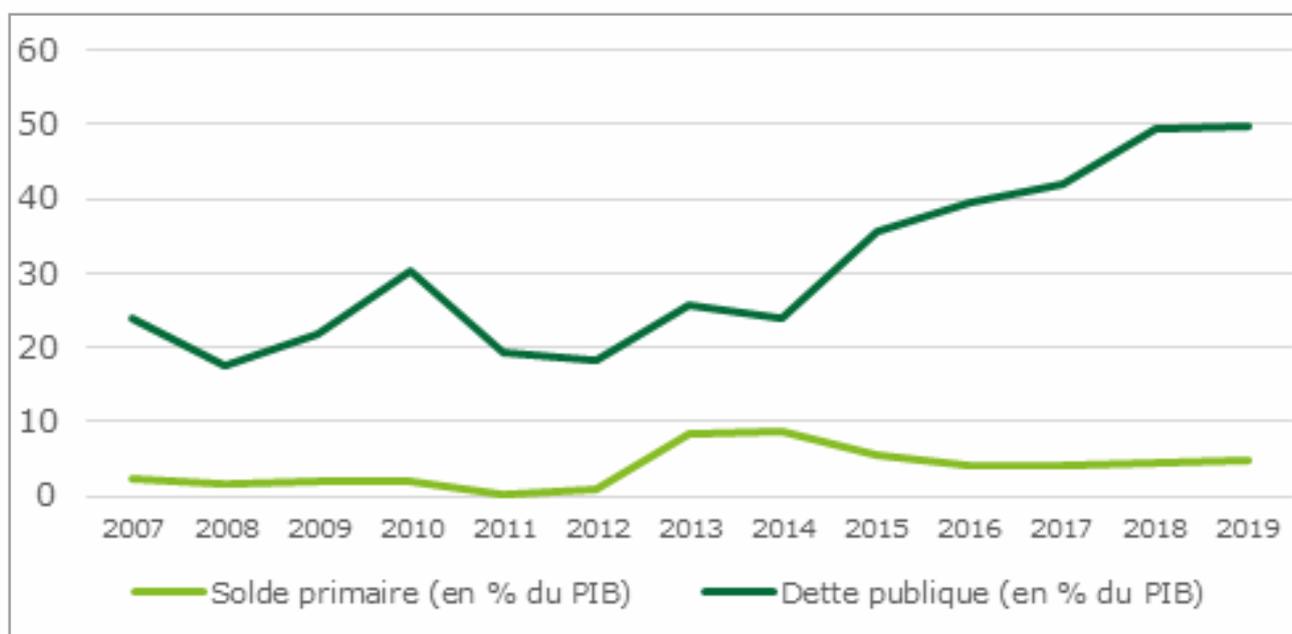
Source : Ministère des finances

### 9.5 Viabilité et soutenabilité

Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA)

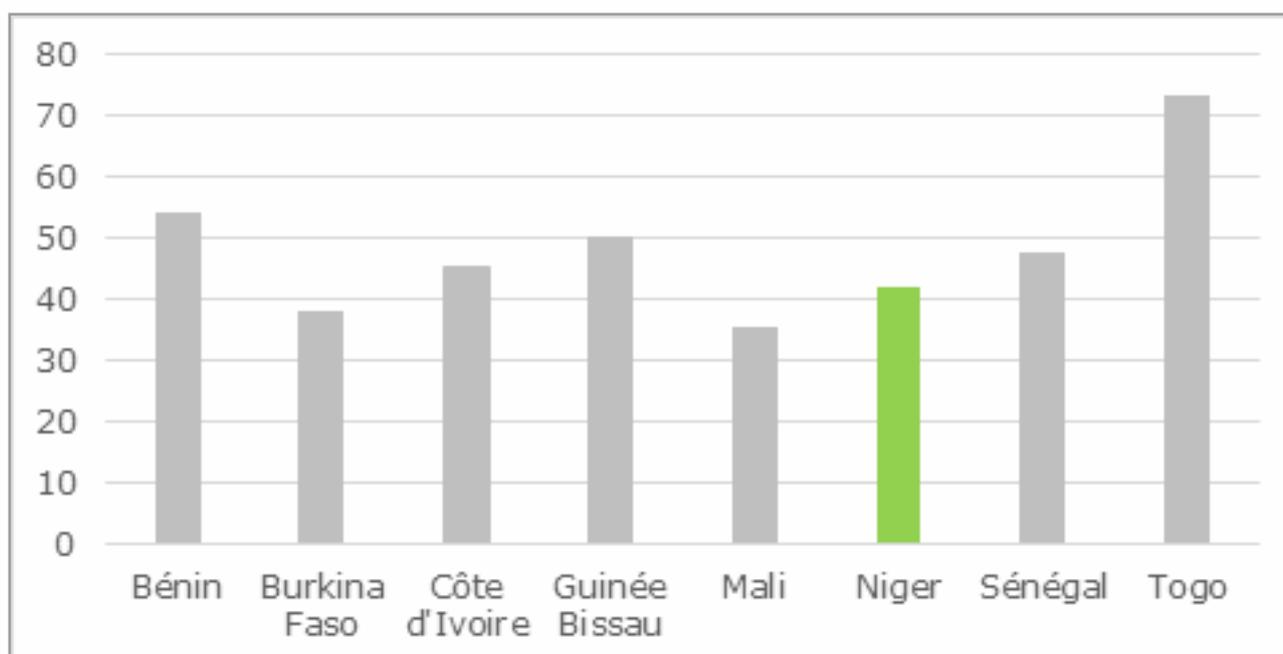
et du Fonds monétaire international (FMI). En 2017, l'analyse de la viabilité de la dette effectuée indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contractées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure.

**Figure 15. Solde primaire et dette publique (% du PIB)**



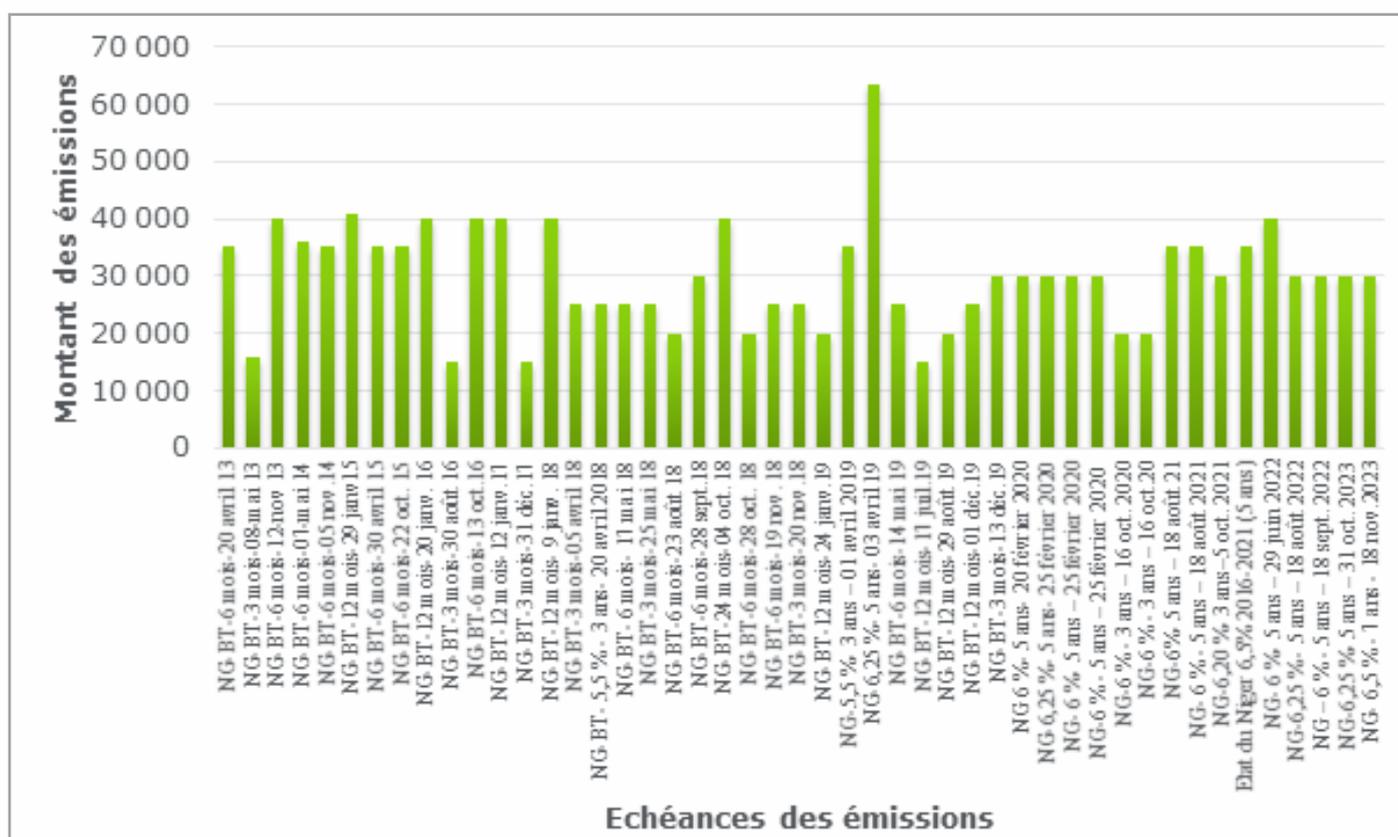
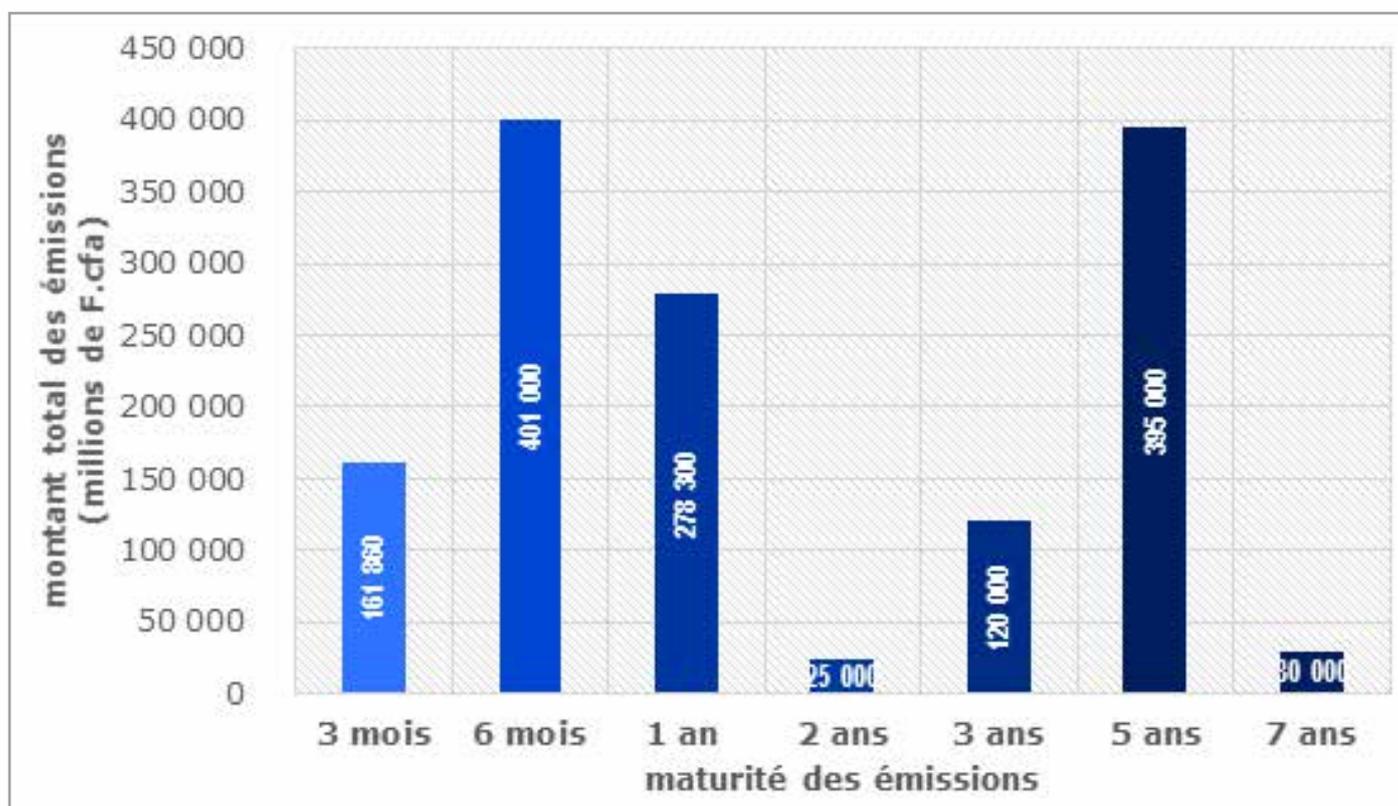
Source : UEMOA

**Figure 16. Solde primaire et dette publique (% du PIB)**



Source : UEMOA

## 10.1 Détail des émissions du pays de 2013 à 2018



**Annexe III. Détail des émissions du Niger de 2013 à 2018**

<b>Emetteur</b>	<b>Libellé</b>	<b>ISIN</b>	<b>Voie</b>	<b>Maturité (années)</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Montant émis (millions FCFA)</b>	<b>TMP</b>
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-08-mai 13	NE0000000148	Adjudication	0,25	06/02/13	15 710	4,66
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-12-nov 13	NE0000000155	Adjudication	0,50	14/05/13	40 000	4,41
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-07-mai 14	NE0000000163	Adjudication	0,50	06/11/13	36 150	4,70
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-20 nov.18	NE0000000171	Adjudication	5,00	20/11/13	25 000	6,29
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-29 janv15	NE0000000189	Adjudication	1,00	30/01/14	41 000	4,79
<b>Niger</b>	NG-6,25 %- 5 ans- 03 avril 19	NE0000000197	Adjudication	5,00	02/04/14	63 300	6,34
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-05 nov.14	NE0000000205	Adjudication	0,50	06/05/14	35 000	4,85
<b>Niger</b>	NG-6,25 %- 5 ans- 25 février 2020	NE0000000213	Adjudication	5,00	21/08/14	30 000	6,32
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-30 avril 15	NE0000000221	Adjudication	0,50	30/10/14	35 000	4,97
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-20 janv. 16	NE0000000239	Adjudication	1,00	21/01/15	40 000	5,36
<b>Niger</b>	NG 6 %- 5 ans- 20 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	24/02/15	30 000	6,16
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-22 oct. 15	NE0000000254	Adjudication	0,50	23/04/15	35 000	4,62
<b>Niger</b>	NG- 6 %- 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	09/06/15	30 000	5,98
<b>Niger</b>	NG-BT- 5,5 %- 3 ans- 20 avril 2018	NE0000000262	Adjudication	3,00	28/07/15	25 000	5,37
<b>Niger</b>	NG-6 %- 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	08/09/15	30 000	5,67
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-20 avril 13	NE0000000270	Adjudication	0,50	21/10/15	35 000	4,84
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-12 janv.17	NE0000000288	Adjudication	1,00	14/01/16	40 000	5,14
<b>Niger</b>	NG-5,5 %- 3 ans – 01 avril 2019	NE0000000296	Adjudication	3,00	31/03/16	35 000	6,02
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-13 oct.16	NE0000000304	Adjudication	0,50	14/04/16	40 000	5,08
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-30 août 16	NE0000000312	Adjudication	0,25	31/05/16	15 000	4,05
<b>Niger</b>	NG-6%- 5 ans – 18 août 21	NE0000000320	Adjudication	5,00	17/08/16	35 000	6,50
<b>Niger</b>	Etat du Niger 6,5% 2016-2021 (5 ans)	NE0000000353	Adjudication	5,00	22/08/16	35 000	6,50
<b>Niger</b>	NG- 6 %- 5 ans – 18 août 2021	NE0000000320	Adjudication	5,00	15/09/16	35 000	6,67
<b>Niger</b>	NG-BT-24 mois-04 oct. 18	NE0000000338	Adjudication	2,00	06/10/16	40 000	6,03
<b>Niger</b>	NG- 6,5 %- 7 ans - 18 nov.2023	NE0000000346	Adjudication	7,00	17/11/16	30 000	7,29
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois- 9 janv. 18	NE0000000361	Adjudication	1,00	11/01/17	40 000	4,43
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-25 mai 18	NE0000000379	Adjudication	0,25	23/02/17	25 000	4,50
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-28 sept.18	NE0000000395	Adjudication	0,50	30/03/17	30 000	4,50
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-19 nov. 18	NE0000000148	Adjudication	0,50	19/05/17	25 000	5,74
<b>Niger</b>	NG- 6 %- 5 ans – 29 juin 2022	NE0000000429	Adjudication	5,00	28/06/17	40 000	6,67
<b>Niger</b>	NG-6,25 %- 5 ans – 18 août 2022	NE0000000437	Adjudication	5,00	17/08/17	30 000	6,82
<b>Niger</b>	NG – 6 %- 5 ans – 18 sept. 2022	NE0000000447	Adjudication	5,00	15/09/17	30 000	6,02
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-31 déc.17	NE0000000452	Adjudication	0,25	29/09/17	15 000	6,28

Source : UMOA Titres

## 10.2 Détail des titres en vie fin N

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (année)	Date d'émission	TMP	Encours 2018 (millions de f.Cfa)
<b>Niger</b>	NG-BT-3 mois-13 déc.18	NE0000000692	0,25	13/09/18	5,80	33 000
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-28 oct.18	NE0000000569	0,50	26/04/18	5,80	22 000
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-15 nov.18	NE0000000585	0,50	15/05/18	5,15	20 000
<b>Niger</b>	NG-BT-6 mois-06 déc.18	NE0000000593	0,50	06/06/18	6,35	18 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-24 janv.19	NE0000000510	1,00	08/12/18	6,50	20 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-11 juil.19	NE0000000635	1,00	09/06/18	6,50	18 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-18 juil.19	NE0000000643	1,00	19/07/18	6,34	17 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-31 juil.19	NE0000000650	1,00	01/08/18	6,48	18 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois-14 août 19	NE0000000676	1,00	15/08/18	6,40	17 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois- 29 août 19	NE0000000684	1,00	30/08/18	6,15	22 000
<b>Niger</b>	NG-BT-12 mois – 26 sep.19	NE0000000700	1,00	25/09/18	6,15	23 000
<b>Niger</b>	NG-BT-24 mois-4 oct.19	NE0000000338	2,00	06/10/17	6,03	34 000
<b>Niger</b>	NG-5,5 %-3 ans-01 avril 19	NE0000000296	3,00	31/03/17	6,02	39 000
<b>Niger</b>	NG-6 %-3 ans-18 sept.20	NE0000000445	3,00	19/09/17	6,03	3 000
<b>Niger</b>	NG-6 %-3 ans-16 oct.20	NE0000000460	3,00	17/10/18	7,25	15 000
<b>Niger</b>	NG-6,15 %-3 ans-2 août 21	NE0000000668	3,00	01/08/19	6,50	19 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-20 nov.18	NE0000000171	5,00	20/11/13	6,29	6 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-3 avril.19	NE0000000197	5,00	02/04/14	6,34	16 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-22 août.19	NE0000000213	5,00	21/08/14	6,32	8 000
<b>Niger</b>	NG-6 %-5 ans-25 fév. 20	NE0000000247	5,00	24/02/15	6,16	47 000
<b>Niger</b>	NG-6 %-5 ans-18 août 21	NE0000000320	5,00	17/08/16	6,50	73 000
<b>Niger</b>	NG-6 %-5 ans-29 juin 22	NE0000000429	5,00	28/06/17	6,67	37 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-18 août 22	NE0000000437	5,00	17/08/17	6,82	26 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-23 mars 23	NE0000000544	5,00	22/03/18	6,23	7 000
<b>Niger</b>	NG-6,25 %-5 ans-9 juil.23	NE0000000619	5,00	08/07/18	6,46	32 000
<b>Niger</b>	NG-6,4 %-5 ans- 13 juil.23	NE0000000627	5,00	12/07/18	6,50	4 000
<b>Niger</b>	NG-6,5 %-5 ans- 18 nov.23	NE0000000346	5,00	17/11/18	6,29	30 000

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaire (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédits à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).**

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché.

**Dette publique :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Elément don :** différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette

exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme)

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire).

**Solde primaire de base** : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêts sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

**Stock de la dette publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursables.

**Taux de change** : prix d'une devise en terme d'une autre.

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapportée au PIB.

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

**Taux de pauvreté** : nombre de pauvres parmi la population totale. Il est généralement calculé sur la base d'un seuil de pauvreté équivalent de 1,25 dollars fixé par la Banque mondiale.

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$ ). Les termes d'échange s'améliorent dans le

temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ( $T < 100$ ). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixe) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

# CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



## Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur  
[www.cisi-umoa.org](http://www.cisi-umoa.org)

Vous pouvez également écrire à [inscriptions@cisi-umoa.org](mailto:inscriptions@cisi-umoa.org) ou appeler au (221) 33 839 10 10



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



AFRICAN  
Centre

*Ensemble, construisons l'UMOA de demain*

[www.umoatitres.com](http://www.umoatitres.com)



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

